

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature;

NOVEMBRE 1754.



A LUXEMBOURG;
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER,
vivant Imprimeur de Sa Majesté
l'Impératrice & Reine.

M. D C C. LIV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux ; Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué : Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. ; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux ; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun ; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE
Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.
NOVEMBRE 1754.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

I. **N**OUS avons depuis quelque-tems un Livre, que les Matérialistes ne liront point, parce qu'il combat de front le Matérialisme, & que d'ailleurs le goût de frivolité, ajouté à l'esprit d'indolence, ne leur permettra pas d'en suivre le fil & d'en soutenir la lecture. Il y a plus; on s'exposeroit au risque trop évident d'être dé-

trompé. Or, quels troubles cruels viendroient saisir l'ame, si, par l'effet inévitable d'une démonstration qu'on redoute, on se trouvoit tout-a-coup convaincu, malgré soi, que l'homme effectivement n'est point une pure machine! L'avenir est un sujet de terreur très-important, & les conséquences en sont affreuses pour qui-conque a résolu de sacrifier ses devoirs à ses plaisirs. « Car c'est toujours par intérêt, quoi-
 » qu'ils n'en fassent pas l'aveu, que la plupart
 » tiennent au dogme impie du Matérialisme;
 » & cet intérêt humiliant une fois détruit, peu
 » leur importe que leur ame soit ou ne soit pas
 » immatérielle. »

On suppose cependant qu'il y a dans Paris un Théiste *innocent & pur*. C'est à lui que s'adresse le Livre dont nous faisons mention; & qui a pour titre *Elemens de Métaphysique, tirés de l'expérience, ou, Lettres à un Matérialiste sur la nature de l'ame*. Il est imprimé à Paris en 453 pages in 12. C'est un Ouvrage subtil & profond, mais dont l'Auteur refuse également de se découvrir. On croiroit que ces deux hommes, sans rien dire, sont convenus l'un & l'autre de garder entre-eux & à l'égard du public, un inviolable *incognito*.

L'Auteur Anonyme est persuadé qu'un Philosophe qui veut pénétrer le fond même de son être, ne doit point s'arrêter à l'écorce. Par cette raison, il n'a pas cru pouvoir choisir de moyen plus efficace, pour convaincre son adversaire, que de le ramener sans cesse à des vérités de fait. La conscience, ou le témoignage du sentiment intérieur; voilà le point d'où il part & l'unique route dans laquelle il s'engage de conduire le Matérialiste jusqu'au terme de la

Révé-

Révélation. Cette manière de procéder ne peut manquer d'être conforme au goût des impies. « Ne crient-ils pas de toutes leurs forces & en » toute occasion, qu'il faut abandonner la voye » de Philosopher par abstraction, & rappeler » tout aux expériences ? »

Hors d'état de travailler sur un fond étranger, l'Observateur a essayé sur lui-même, à plusieurs reprises, des expériences de Métaphysique dont le résultat a été une foule de Phénomènes évidemment sensibles, qui servent de preuves incontestables à la distinction très-réelle de l'ame & du corps. Il veut d'abord qu'il y ait de certains momens d'un silence actif, où l'ame, privée de toute communication avec les objets extérieurs, uniquement abîmée dans le soin de son individualité, & réduite au pur sentiment, ne perçoit d'autre idée actuellement présente, que la connoissance abstraite & précise de son existence. Ce dégagement absolu des sens & de la machine n'est point une situation aussi rare que le premier instant de la réflexion pourroit nous le figurer. Locke a reconnu dans l'ame une sorte d'inertie qui la tiendroit perpétuellement appliquée à la même pensée, si quelque mouvement extérieur ne l'avertissoit. Mais il ajoute, suivant l'esprit de son mauvais système, qu'une méditation si profonde lui paroit très-machinale. Le P. Mallebranche n'a pas ignoré cette position de l'ame. Un recueillement si parfait pouvoit-il échapper à l'intelligence d'un homme livré sans cesse aux exercices de la contemplation ? Mais il a voulu qu'alors l'esprit fût attentif à l'immensité divine.

L'Auteur, sans s'arrêter à contredire cette fin-
X 2 gulière

gulière opinion, expose de suite divers Phénomènes qu'il a reconnus dans ces précieux momens d'extase naturelle. Ils sont réduits au nombre de seize, & entrelassés de quelques corollaires, à l'aide desquels on conçoit sans peine comment l'ame rencontre dans le fond de sa nature les notions d'effet & de cause, d'activité, de liberté, de dépendance, de variété successive dans les manières d'être, d'unité dans la substance & de pluralité dans les modalités.

Cette sorte d'expérience répétée, au moins bien faite une première fois, conduit nécessairement à croire que Dieu existe, & qu'une infinité d'êtres semblables à soi, sont possibles. En effet, je ne sçauois avoir le sens intime de mon existence que par l'opération d'une cause toute puissante : sa volonté m'est connue comme infiniment productrice. Je considère donc Dieu comme souverain modèle de perfection, dans le même tems que je l'envisage comme souveraine puissance : & alors « ma substance propre devient sous un coup d'œil, un Type, » un modèle conformément auquel je ne puis douter que ce Tout-Puissant n'ait pu produire une multitude d'êtres semblables à moi . . . Cette considération rend universelle la notion que j'ai de moi-même : elle devient idée, & comprend toutes les ames possibles. Voilà la clef de la Métaphysique. »

Mais outre les perceptions pures, il est une espèce d'affection mixte que l'esprit & les sens partagent & revendiquent à la fois. Ce sont les sensations, la grande ressource de l'impie dans ses prétentions contre la spiritualité de l'ame. On convient avec lui que ces sortes d'opéra-

tions, au succès desquelles concourent la machine & l'intelligence, n'étant que de simples modalités, qui par conséquent n'ont d'existence que celle du sujet où elles subsistent ; le sentiment de notre existence n'est pas réellement distingué de celui de nos sensations. Mais quel étrange paradoxe de soutenir que l'âme tire la connoissance de son existence des impressions des objets ! L'Auteur démontre d'une manière également subtile & concluante que l'âme recevant au même instant un grand nombre de modifications disparates, ne peut apprendre d'aucune d'elles en particulier, des nouvelles de son existence, supposé qu'elle ne la connoisse pas d'ailleurs, & conséquemment qu'il faut qu'elle soit constituée un être *simple & vraiment un.* « En un mot, pour supposer que la matière pense, il faut s'imaginer qu'une masse d'argile sent son existence : » imagination absurde & chimérique qu'on s'est défendu d'adopter jusqu'à l'instant fatal où le cœur a eu le pouvoir de pervertir l'esprit & d'aveugler la raison.

Jusqu'ici nous n'avons rendu compte que des quatre premières Lettres ; la cinquième roule en grande partie sur le rapport qui règne entre la perception de l'existence d'un être contingent, & l'idée de l'existence réelle d'une intelligence nécessaire, active & toute-puissante. N'oublions pas le *talent* qu'on reconnoît ici dans nos *Philosophes Petits-Maitres* : *talent*, qui consiste à savoir rajeunir les *opinions surraignées*. Rien assurément n'est plus vrai : Nos *Philosophes petits-Maitres*, & généralement parlant, la plupart des impies n'ont tout au plus l'honneur que d'être les vils Copistes des anciens. Ils nous présentent de vieilles opinions revêtues

revêtus de termes à la mode. C'est le même fond de Tableau, il n'y a que quelques nuances de plus ou de moins. Ainsi (comme on l'a déjà observé) Machiavel & Hobbes, dont on adopte aujourd'hui les principes, se reconnoitroient dans Epicure. Le système des Spinolistes seroit celui de Xénophanes; & si les Sadducéens reparoissoient au monde, ils ne desavoüeroient pas ceux de nos incrédules qui rejettent la spiritualité des ames.

De l'existence de l'ame appercûë par le sens intime, l'Observateur Métaphysicien descend à la connoissance que nous avons de l'existence d'une portion numérique de matière qui lui est associée. Pour la bien sentir cette existence, il faut en user, dans cette seconde opération, à peu près comme dans la première; il faut surprendre le corps dans le moment où nous ne sentons ni froid ni chaud, ni douleur, ni plaisir. Ces précautions exactement prises, le retour de la conscience, non-seulement fera connoître à chaque homme la co-existence de son corps sous ses trois dimensions, longueur, largeur & profondeur, « mais en comparant ce corps avec » la cause première, il verra la possibilité d'une » infinité d'êtres semblables qui ont aussi trois » dimensions; il sentira dans son corps des divisions par la distribution de ses membres, » des sousdivisions dans les articulations. » La conclusion de tout ceci est que l'ame sent son individualité si différemment de la manière dont elle sent celle du corps, qu'il n'est pas possible que l'individualité de l'un soit identique avec celle de l'autre.

Les bornes d'un Extrait ne nous permettant pas d'entrer avec l'Auteur dans la question du

mouvement par rapport à l'ame, qui seule, aidée du secours de Dieu, possède la faculté de le produire & de le modifier; nous examinerons avec quelle force & quelle subtilité il combat & détruit l'objection que le Matérialiste emprunte de l'Anatomie. Imbû des principes de M. Ferrein, & plein de la lecture du Livre des Institutions de Boerharve, il distingue trois ordres de faits; le premier, sur les nerfs; le second, sur les muscles; le troisième, sur le *Sensorium*. 1°. Si les nerfs sont regardés comme les organes de la sensation, assurément ils n'en sont point le sujet; autrement le mécanisme d'une fibre nerveuse & la sensation d'une coupure seroient la même chose; mais comme je doute de la réalité du Mécanisme, & que je ne doute nullement de la vérité de ma douleur, car rien n'est plus vif ni plus précis, il est donc faux que ma douleur & tel mécanisme d'une fibre nerveuse soient des choses identiques. 2°. Le même raisonnement peut s'appliquer au jeu des muscles. En effet, soit qu'on admette la circulation des esprits animaux; ou que, fondés sur une expérience de Ruifch, les Phycologiftes expliquent l'action des fibres musculaires avec le seul ressort qui leur est propre, il est toujours essentiel de conclure qu'aucun acte de la volonté n'est un effet mécanique ni des nerfs, ni des muscles; parce que si la volonté de remuer le bras, & le mouvement du bras étoient la même chose; la cause & l'effet, le terme de la volonté & la volonté seroient pareillement identifiés.

3°. Du *Sensorium*. On cite à cette occasion le système extravagant d'un Médecin François Sectateur de Descartes, & qui le premier abusa
de

de les principes pour faire de l'homme une pure machine : il disoit « qu'au fond de la glande
 30 pinéale étoient tous les substantifs ; qu'au
 30 sommet de la glande pyramidale résidoit le
 30 verbe substantif *je suis* ; que dans l'interval-
 30 le, tous les adjectifs étoient confondus. Quel-
 30 ques esprits venoient-ils à ébranler la glande
 30 pinéale ? un substantif se détachoit du fond
 30 de la glande & montoit pour s'accrocher au
 30 verbe substantif *être* ; un adjectif alloit aussi
 30 chercher le même verbe : si l'adjectif conve-
 30 noit au substantif, c'étoit une vérité ; s'il ne
 30 lui étoit pas assorti, c'étoit une erreur. » C'est
 ainsi qu'on raisonne, lorsqu'on veut réduire
 l'homme à l'Être purement machinal.

Comme l'expérience a mille fois déposé con-
 tre la glande pinéale ; on a recours au corps
 calleux. Mais, demande notre Auteur, la sub-
 stance du corps calleux sent-elle son existence
 & sa manière d'être ? L'observation de M. de
 la Peironnie prouve au contraire que cette es-
 pèce de *Sensorium* est lui-même insensible, puis-
 que la pression qu'éprouvoit le corps calleux
 dans un enfant malade, au lieu d'occasionner
 une douleur très-vive, ne faisoit que suspendre
 dans le reste du corps le sentiment & l'usage de
 la liberté. Que l'impie cesse donc de nous répé-
 ter ce pitoyable raisonnement, *Je suis corps, & je
 pense*. Sera-ce tout le solide de son corps qui
 pourra dire *Je suis corps, & je pense* ? Mais ne
 lui semble-t il pas que ses pensées partent de la
 tête ? Au moins est-il vrai qu'il pourroit per-
 dre bras & jambes, sans perdre une seule vérité
 métaphysique, mathématique ou morale. Quel-
 le est aussi cette partie de la tête qui peut dire
Je suis corps, & je pense ? Ne seroit-ce point
 la

la substance corticale du cerveau ? La réponse de l'Auteur est encore l'expérience. Il appelle l'impie au Tribunal du sens intime, il lui demande s'il la distingue « cette substance corticale », de toutes les parties qui l'environnent ; s'il désigneroit bien l'endroit précis qu'elle occupe dans la tête ; quel est son volume , quelle est la figure de sa surface actuelle, ou la configuration de ses parties, si elle-même distingueroit bien sa matière propre de tous les petits corps étrangers solides ou fluides qui résident ou qui coulent dans ses pores &c. »

Le Matérialiste demeure court ; mais chassé de ce premier retranchement il se réfugie dans un autre. L'aspect d'une certaine Araignée qui fabrique sa toile de façon qu'un grand nombre de rayons partent du même centre, & sont assujettis par des fils de traverse qui les unissent, lui a fait imaginer un corps primitif, résidant dans quelque point du cerveau où aboutissent tous les nerfs. Selon lui, voilà notre ame. Il faut remarquer que cet homme en petit aura ses bras, ses jambes, sa tête &c. en sorte que chaque nerf doit naître de la partie du corps primitif, correspondante à celle où il porte le sentiment & le mouvement dans le corps grossier. Quelle hypothèse ! à quelles extravagances conduit l'esprit d'irréligion enté sur la corruption du cœur ! Au reste, que l'impie ne s'aplaudisse point de l'invention d'un pareil système : la honte en est dûe aux Anciens, parmi lesquels plusieurs néanmoins distinguoient l'ame de l'esprit.

Sans doute (lui objecte-t-on) vous parlez d'après l'expérience ? vous sentez ce petit hom-
me

me exister dans votre cerveau ? vous y distinguez une tête, un tronc, des bras, des jambes ? l'endroit d'où jaillissent tous les nerfs vous est connu ? Sans doute que ce corps primitif renferme autant de petits individus, qu'il y a de points sensibles dans le corps grossier ? Ne feroit-ce point plutôt un point de mathématique, un être abstrait ? Mais ne présentant aucune surface aux principes des nerfs, en sentira-t-il, en pourra-t-il même recevoir l'impression ?

Ici nous ne faisons guères que copier ; en voulant déguiser les termes de l'Auteur, nous aurions craint d'en affoiblir la vérité & l'expression. Il poursuit l'impie avec la même ardeur ; & si l'impie s'obstine à soutenir que le bon sens dans l'homme, n'est qu'un certain ton, une certaine harmonie du cerveau, & qu'une pensée, une sensation, un vouloir sont des jeux différens exécutés sur un instrument bien monté, on l'arrête encore par l'expérience. « Premièrement, nous sentons notre état de bon sens ;
 » nous percevons nos sensations, nos pensées,
 » nos volontés. Secondement, nous ne percevons
 » point cette harmonie de notre cerveau, ni
 » les jeux qui répondent à nos sensations, à
 » nos raisonnemens, à nos choix. Il est donc
 » démontré que nos fonctions spirituelles sont
 » fort distinguées, & de l'état, & des jeux mécaniques, & de tout le physique de notre
 » cerveau. »

La dixième Lettre remet comme sous un coup d'œil toutes les démonstrations précédentes. Un parallèle suivi des phénomènes que produit le sens intime de notre ame, & celui de la coexistence de notre corps, achève de prou-
 vet

ver d'une manière aussi sensible qu'évidente, que l'ame ne sauroit allier l'idée d'un être simple, avec celle qu'elle a d'une substance grossière & matérielle.

C'est par-là que nous a semblé finir la première partie de cet Ouvrage, qu'on peut bien nommer *un cours de Métaphysique expérimentale*. L'attention suivie que nous avons apportée, en le lisant, est une preuve de la grande subtilité de l'Auteur. Les traits dont il a tissu le corps de son Livre nous ont paru si déliés, les nuances souvent si imperceptibles, les liaisons si fines, les réflexions si neuves & si profondes, qu'il ne sauroit éviter le juste reproche d'avoir trop peu ménagé les Lecteurs ordinaires. Mais si cette extrême délicatesse d'idées & de style est un défaut; c'est, après tout, le défaut d'un homme d'esprit. Nous ne parlons point des vûes de l'Auteur, de son zèle & de son attachement à la Religion. Ces qualités sont au-dessus de tout éloge.

S'entendre soi-même, n'est pas une petite affaire en Métaphysique : quelle adresse & quel degré de clarté ne faudra-t-il donc point, pour se faire entendre à des hommes dont l'intelligence ne s'élève presque jamais au-dessus des sens ! En voulant les rappeler à eux-mêmes on s'expose à leurs reproches ou à leurs railleries.

Quoique notre ame soit, sans contredit, ce qui nous touche de plus près, ne diroit-on pas que c'est en même tems l'objet le plus éloigné de la sphère de nos connoissances, l'objet qui nous paroît le plus indifférent ? C'est, par un chemin de fleurs qu'on veut parvenir à la connoître. Aussi de nos jours, si en écrivant sur les choses les plus sérieuses, on n'allie le talent

rare

rare d'amuser au talent plus rare encore de placer les vérités dans le plus beau point de vue, qu'on ne s'attende pas à de grands succès. Nous invitons cependant nos Lecteurs à reprendre avec nous la trace de l'Observateur Métaphysicien ; mais nous ne leur promettons que le plaisir très-délicat qui revient à un génie solide, de l'acquisition d'une vérité pure, abstraite, & absolument étrangère aux sens. Ils doivent encore nous savoir gré si nous ne les égaraons point dans les détours de ce labyrinthe intellectuel, si embarrassé pour l'esprit le moins distrait & le plus pénétrant.

C'est toujours l'expérience qui dirige l'Auteur dans ses observations. Il s'est mis à l'épreuve : & d'une étude réfléchie sur son être, il a su tirer des phénomènes intérieurs, des vérités de fait, des théorèmes de conscience, des propositions sensibles. Comme on lui avoit objecté « que nous ne connoissons aucune substance, » & qu'ainsi on ne devoit point se hâter de prononcer, avec tant d'assurance, que le sujet de nos facultés intellectuelles soit immatériel, » il commence sa Lettre onzième, par réfuter cette opinion singulière : « Si c'est-là (dit-il) une de ces objections formidables dont vous me menaciez, il y a quelque tems, vous me permettrez d'attendre les autres fort tranquillement. D'abord mettons à part l'autorité de *s'Gravesande &c.* » Effectivement on lui opposoit ce Philosophe comme prétendant qu'il n'existoit point de substance ; & telle est la conduite des défenseurs modernes du matérialisme : on en voit très-peu se déclarer les chefs & les apôtres de l'impiété ; ils n'enseignent point, ils ne sont que disciples. Ils pensent

sont rarement, ils réfléchissent médiocrement; mais, en revanche, ils sont forts quand ils décident d'après autrui. Deux ou trois prétendus sages, dont le nom & les Livres leur sont à peine connus, voilà les oracles sur l'autorité desquels ils se reposent froidement : aussi, lorsqu'on les attaque, tout leur art consiste à se défendre par les noms qu'ils ont soin de citer, ou quelquefois par des paroles vagues & indéterminées.

Il existe des substances. Car, outre qu'on ne se dissimule point à soi-même l'existence de son ame, c'est-à-dire, d'un sujet invariable & parfaitement indépendant des diverses modifications qui l'agitent successivement ; outre que ces modifications, suivant Mr. Descartes, seroient pour nous des ténèbres, si nous ne connoissions la substance à laquelle elles appartiennent, on fait que s'Gravesande lui-même a donné une définition de la substance, par conséquent qu'il en a eu l'idée : *Et qu'est-ce qu'une idée sans modèles, si non un tableau qui ne représente rien ?*

On déploie ensuite le riche fond de connoissances que l'homme puise dans son sens intime. On extrait de la nature de l'ame quatre propriétés universelles, la sensibilité, l'intelligence, la volonté, la mémoire. On en spécifie exactement les principaux caractères. On s'arrête avec complaisance sur les effets surprenans de l'intelligence humaine. « Veut-elle entrer
» dans la carrière des sciences ? elle n'est point
» effrayée de ce lointain prodigieux que les
» Mathématiques lui laissent entrevoir dans les
» vastes routes de l'infini.

» Les conquêtes de Newton, des Leibnitz,
» dans

dans ces régions sublimes, les riches décou-
 vertes de la Physique dans l'empire de la na-
 ture, toutes lui deviennent aussi propres qu'à
 ceux qui les ont faites. Mesurer le cours des
 astres; analyser les traits déliés de la lumiè-
 re; assujettir à la rigueur du calcul jusqu'aux
 nuances des couleurs; discerner dans l'har-
 monie ces rapports numériques dont l'oreille est
 si agréablement flattée; estimer le poids de
 l'air; étendre des forces presque nulles à des
 effets prodigieux; faire servir les vents con-
 tre leur direction même; vaincre l'affectation
 des eaux à conserver le niveau; faire des
 foudres artificiels aussi redoutables que le ton-
 nerre; séparer les principes des corps, les
 réunir ensuite pour faire revivre les mêmes
 substances, ou les combiner, pour former
 en quelque sorte de nouveaux êtres: ce sont
 les avantages & les ressources que l'homme
 trouve toujours dans son intelligence.

Il seroit difficile de parcourir le vaste champ
 de la Métaphysique, sans rencontrer dans quel-
 ques-unes de ces routes, le célèbre Mallebran-
 che. L'Auteur ne le combat point sans l'avoir
 lû; bien différent en ce point de quelques pré-
 tendus Philosophes, qui se mettent d'abord à
plaisanter sur la brillante imagination d'un hom-
 me qu'ils seroient trop heureux de pouvoir mê-
 me entendre. Un autre écueil aussi dangereux
 que le premier, seroit d'adorer avec une opi-
 nâtreté superstitieuse, tous les principes, toute
 la doctrine du P. Mallebranche. Par exemple,
 la raison ne permet pas qu'on adopte son senti-
 ment sur la *non-idée* de l'ame. « En effet (peut-
 on dire au P. Mallebranche) j'avoie que vous
 ne voyez point votre ame en Dieu; mais vous
 m'avoüez

« n'avoüez auffi que vous l'appercevez par la
 « conscience * : or, de ce que vous l'apperce-
 « vez par la conscience, on conclut que vous
 « en avez l'idée. Peut-on sentir exister chez
 « soi un Etre d'une nature fixe & déterminée,
 « & connu comme tel, sans que cette connoif-
 « sance, jointe au sentiment, ne procure une
 « idée quelconque de l'ame ? » Si le P. Malle-
 branche insiste, s'il soutient qu'en consultant
 l'idée de son esprit, on ne découvre point les
 modifications dont il est susceptible, comme il
 arrive dans le corps dont l'idée nous découvre
 les modes dont il est capable ; on lui démontre
 que, si nous ignorons, par exemple, quelle
 espèce de douleur on éprouve, lorsque certai-
 nes humeurs causent dans les articulations d'un
 doigt du pied, ou une enflure, ou une inflam-
 mation ; nous n'ignorons point que cette dou-
 leur est contenuë dans l'idée générale de notre
 sensibilité : nouveau degré de connoissance
 qui suffiroit pour conduire à la perception de
 l'ame.

Mais si le Père Mallebranche, revenant à la
 charge, objecte qu'on ne découvre point, de
 simple vüe, si la douleur ou la couleur appar-
 tiennent à l'ame ; on lui demande simplement
 si nous n'avons point l'idée d'une figure, d'un
 triangle, parce qu'au premier coup d'œil, nous
 n'en pouvons appercevoir toutes les propriétés.
 De plus, en se rendant docile à la voix du sens
 intime, on conçoit, comme on l'a déjà remar-
 qué, qu'il n'y a qu'une substance spirituelle en
 état de sentir à la fois, le chatouillement, la
 douleur,

* *Rech. de la Vérité, Liv. III. Esprit pur, Chap. VII. n. 4.*

douleur, le chaud & le froid; qui puisse, au même moment, s'affliger, délibérer, choisir; autrement il y auroit six ou sept individus dans un seul. On conçoit tout cela, & cette conception qu'est-elle autre chose qu'une idée?

La fameuse question des distinctions formelles, réelles, virtuelles &c. devoit naturellement trouver place dans un Ouvrage de Métaphysique. L'Auteur ne fait que l'effleurer: il débrouille les différentes opinions, mais il ne se déclare en faveur d'aucune. Sans être ni Scotiste, ni Thomiste, il se contente de prouver au Père Mallebranche que *les idées des attributs en Dieu sont très-distinctes, & que cette distinction n'est point en Dieu.* Il n'est question, à ce qu'il paroît, que d'Attributs absolus; la Controverse des Attributs relatifs mériteroit un examen particulier, qu'on n'embrasse point dans cet Ouvrage.

Cependant le sens intime d'où l'on tire l'idée de l'ame, ne sçauroit être si lumineux que plusieurs ombres ne dérobent une partie de sa clarté. C'est un tableau mêlé de *brillant* & d'*obscur*; c'est un Soleil aperçu à travers les nuages. Ici l'on compte jusqu'à sept espèces d'ombres dont l'ame est enveloppée, & qui l'empêchent de se connoître aussi parfaitement qu'elle le feroit, si elle étoit dégagée du corps. Dans cet article le Père Mallebranche est encore réfuté, sur ce qu'il prétend que nous n'avons la certitude de l'existence des corps que par la foi. Le système incroyable de l'Evêque de Cloane*, M. Berkeley, & les Monades du célèbre Mr. de Leibnitz partagent le reste de cette treizième

Lettre.

* On lit Sloane dans cette Lettre: c'est une faute.

Lettre. On démontre au premier qu'il n'a nié l'impossibilité de la matière, que parce que, « dans le cours de son plaisant Dialogue, il » confond habituellement la perception qui est » dans nous, avec l'objet qui n'est pas nous; » la vision avec la chose vûë. » Voici, au jugement de notre Auteur, quelle fut la source & l'occasion des Monades. « Probablement il découvrit (Mr. de Leibnitz) que l'ame a autant » de perceptions différentes, qu'un objet présente de points d'optique. J'ai nommé ces » perceptions des points de vision. Il les vit » comme il devoit les voir, sans dimensions. » Il crut que leur ensemble formoit l'image de » l'étendue; cette fausse conséquence se présentoit assez naturellement : il conclut que l'image de l'étendue étant composée d'élémens » très-simples, l'étendue représentée étoit aussi » formée d'êtres très-simples, qu'il appelle » des Monades : chaque Monade (selon Mr. » de Leibnitz) est une substance ; mais , de » bonne foi, quelle espèce de substance seroit-ce que des êtres qu'on ne pourroit distinguer de nos Modalités par aucune différence ? » Le fond invariable d'un être pourroit-il être » absolument semblable à la façon d'exister » mobile d'une autre substance toute différente ? » Par quelle voye saurons-nous donc qu'il existe des corps ? Nous le savons par des révélations naturelles. Il suffit pour cela, & il est très-vraisemblable que l'Être Souverain, par le choix libre duquel toute créature existe, se soit lui-même volontairement engagé à nous apprendre l'existence des différentes portions de matières, leurs situations fixes ou successives, leurs rapports &c.

Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans tous les raisonnemens qu'il employe, pour réfuter l'espace & le vuide chimérique de Messieurs s'Gravesande & Newton. Pour l'un, l'espace est le Créateur ou l'Immensité divine; pour l'autre, c'est un Etre créé. Observons seulement, 1°. que « le vuide-substance de Mr. Newton étoit » une conjecture de sa part qu'il proposoit modestement; mais ceux qui se passionnent pour un grand Maître, recueillent avec le plus de soin les demi-tons qu'il ne prononce qu'avec timidité; ils n'attribuent sa retenue qu'à des égards qui gênent sa liberté de penser, & ils croyent qu'il est de leur générosité de soutenir hautement ce qu'à peine il osa faire entendre. » 2°. Que du système de Mr. Newton, sur l'espace, il résulteroit un amas de conséquences injurieuses à la Divinité; qu'il faudroit distinguer en Dieu des momens & des tems, comme on y distingue les lieux; que l'Etre immuable à qui tout est présent seroit assujetti à la mobilité de ce qui se passe; qu'il ne seroit nulle part immense, puisque son étendue seroit limitée dans chacun des points de l'Univers. 3°. Qu'enfin Messieurs s'Gravesande & Newton ne sont que les disciples de Locke, dont ils développent l'idée assez obscure sur la nature de l'espace.

Après une distinction aussi marquée entre le corps & une substance libre, spirituelle, & intelligente, le Matérialiste n'est plus à tems de faire valoir les conséquences tirées de l'idée singulière de Mr. Locke sur la possibilité de la perception de la matière. Quelques-uns de nos Philosophes modernes ressemblent assez à cet ancien Philosophe qui tomba dans un puits, en s'occupant

s'occupant à spéculer les Astres : tandis qu'ils examinent la Toute-puissance de Dieu , & qu'ils s'efforcent de deviner s'il ne lui auroit point plu d'attacher la pensée à la matière, ils tombent lourdement dans un abîme d'erreurs & de contradictions monstrueuses. Quoi de plus inconsequent que d'admettre que , parce que Dieu peut tout , il peut réunir dans une même substance deux propriétés absolument incompatibles, l'intelligence & l'étendue ! Dieu peut tout , il peut donc faire un cercle tel que son diamètre pût soutenir le tiers de la circonférence , comme le rayon en soutient la sixième partie : conséquence absurde & absolument insoutenable. Quand bien même on simplifieroit la question , & que , pour mettre les partisans de Locke plus à leur aise , on leur accorderoit que l'ame (selon eux , matière) seroit un composé de molécules inétendues , un cube formé de huit simples Monades ; quand on gratifieroit ce cube du sens intime de son existence, il s'en suivroit toujours une énorme contradiction : c'est que dans une matière qui se sentiroit exister , rien ne se sentiroit matière ; par conséquent l'ame seroit un être qui renfermeroit en soi & qui en exclueroit le sens intime : ce seroit donner pour terme à la volonté divine le néant ; donc il est impossible que la matière sente son existence : donc il est démontré qu'elle ne peut penser , parce que toute pensée renferme le sens de l'existence dans l'Être qui pense. Tout cet endroit que nous abrégeons trop , mérite d'être lû dans l'Ouvrage même : nous osons dire qu'on ne peut rien ajouter à l'évidence de ce morceau.

L'Auteur borne sa dix-septième Lettre à un

Mémoire sur l'origine du Matérialisme : parmi les sources de cette pernicieuse erreur, il en est de naturelles & de générales, telles que l'habitude contractée dès l'enfance de confondre le sentiment de l'existence de l'ame avec celui de la co-existence des corps ; la coutume où l'on est, d'attribuer aux différentes parties de la machine, les sensations agréables ou fâcheuses ; la lenteur de la raison, qui se laisse si souvent prévenir par la liberté &c. Il en est aussi de personnelles, de fondées sur l'éducation, sur les passions, sur la facilité à se laisser séduire &c. On craint de troubler son repos, & l'on met tout son être où l'on trouve toute sa félicité. On s'engage dans des sociétés, où il ne se fait qu'un emploi continuel de l'imagination & des sens : on s'habitue, avec le Géomètre & l'Algébriste, à regarder l'étenduë comme indépendante de la matière ; & on matérialise l'ame, en spiritualisant les corps. On se laisse emporter au feu d'une imagination ardente, sans laquelle on n'ose plus marcher : enfin, on veut suivre le goût de la mode, & raffiner sur les opinions comme sur les habits. « Cicéron croyoit qu'il
 » n'appartenoit qu'à des esprits supérieurs, d'at-
 » teindre jusqu'à la distinction de l'ame & du
 » corps : parmi nous, il est du bon air de les
 » confondre. Le Matérialisme est l'affiche du
 » bel esprit. Du tems de ce grand homme,
 » oser s'élever au-dessus du Peuple aveugle &
 » grossier, c'étoit le plus grand effort de génie.
 » Aujourd'hui que le Peuple est instruit de
 » bonne heure de la spiritualité de l'ame &
 » qu'elle est devenuë une créance commune,
 » c'est une force d'esprit de n'en rien croire.
 » J'admire la méprise de l'amour propre : car
 » si

» si nos beaux esprits sont flattés de l'intervalle
» qu'ils mettent entre-eux & le Vulgaire Chrê-
» tien, le font-ils beaucoup de se ranger si
» près du Sauvage le plus stupide? » L'immortalité de l'ame trouvoit naturellement sa place après la spiritualité. L'Auteur traite d'une manière neuve cet article essentiel. Six principes, également simples & lumineux, sont la base des preuves qu'il employe avec autant de justesse que de sagacité. Il détruit cette faulxe raison que les occasions d'opérer sur l'ame manquent au Créateur après la mort. Car 1°. nos organes ne sont que des occasions arbitraires de nos sensations, & rien ne peut empêcher que Dieu n'agisse immédiatement & sans occasion sur notre ame. 2°. Les bonnes ou mauvaises actions que l'homme a faites pendant sa vie, sont des occasions, non pas arbitraires, mais nécessaires, sur lesquelles le Créateur décide de notre état après la mort. Heureux l'esprit qui ne se rebutera point à la lecture d'un pareil Ouvrage; plus heureux celui qui saura en profiter, pour revenir de ses égaremens, ou pour s'affermir de plus en plus dans les vrais principes !

II. Des trois Prix que l'Académie Royale des Sciences de *Paris* devoit donner cette année, elle a jugé, dans une assemblée qu'elle tint le jour de la Fête de St. Louis, d'en réserver un, dont le sujet ne lui a point paru assez bien traité. Le discours qui a remporté le Prix de l'éloquence, & qui avoit pour sujet, *La Crainte du Ridicule*, a d'abord été lû. Il est du Père Courtois, Jésuite, qui remporta un pareil Prix en 1753. Après le Discours couronné, on lut le Poème auquel le Prix de Poësie fondé par le feu
Sieur

Sieur Gaudron , a été adjudé. Le sujet de ce Poëme étoit l'*Empire de la Mode*. L'Auteur est Mr. le Mire. Il avoit déjà remporté en 1753, le Prix de Poësie. [L'Académie proposa pour le sujet du Prix d'éloquence qu'elle doit donner l'année prochaine , d'examiner *en quoi consiste l'Esprit Philosophique*, suivant ces paroles de St. Paul, dans son Epître aux Romains : *Nolite sapere plus quam oportet sapere*. Le sujet proposé pour le Prix de Poësie fera le *Commerce*.

La même Académie a présenté au Roi, le Volume de ses Mémoires pour l'année 1750. Mr. Buache, qui en est Adjoint, & premier Géographe du Roi, présenta en même-tems a Sa Majesté la *Suite des Considérations Géographiques & Physiques sur les nouvelles découvertes au Nord de la Grande Mer*. Ce Savant, en rapprochant diverses relations, avoit conjecturé, que l'Amérique s'avançoit au Nord-Oüest de la *Californie*, & formoit une presque-Isle. Il avoit de même conjecturé que l'*Asie* & l'*Amérique* n'étoient séparées que par un Détroit, dont l'espace le moins large est sous le Cercle Polaire. Les vûes de Mr. Buache ayant été confirmées par les diverses connoissances qui nous sont venues de *Russie*, il a cru devoir les rendre publiques. Il prouve dans son Ouvrage, que les plus anciens des Géographes modernes avoient sur la prolongation de l'*Amérique* au Nord-Oüest de la *Californie*, la même idée que celle qui résulte du Plan qu'il a ci-devant publié; qu'ainsi, l'on n'auroit pas dû les accuser d'avoir imaginé sans fondement le voisinage des deux Continens. Ensuite il recherche la cause des variétés avec lesquelles on a représenté la *Californie*, tantôt comme une presque-Isle, tantôt

tantôt comme une Ile ; & il fait voir que les anciennes & les nouvelles relations , qui paroissent contradictoires , sont cependant les unes & les autres vraies , parce que la *Californie* est effectivement une presqu'Ile dans sa totalité ; mais que sa partie méridionale devient une Ile , par le moyen des hautes marées qui couvrent le petit Isthme que l'on y voit au trentième degré de Latitude.

L'Abbé Raynal , de la Société Royale de *Londres* , & de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de *Prusse* , a eu aussi l'honneur de présenter au Roi , son Ouvrage intitulé : *Mémoires historiques , militaires & politiques de l'Europe , depuis l'élevation de Charles-Quint au Trône de l'Empire , jusqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle , en 1748.*

III. Il paroît depuis quelques jours un nouveau Plan en élévation de la Ville de *Nancy* , en quatre planches , gravées très-proprement. L'Auteur de cet Ouvrage est un Officier des Gardes-du-Corps du Roi de Pologne , Duc de Lorraine & de Bar , qui n'a eu d'autre maître dans la gravûre qu'une inclination naturelle pour cet Art , & le désir de plaire à son Maître.

Il a non-seulement représenté exactement les deux Villes & la Citadelle de *Nancy* , mais encore orné les bordures d'enhaut & d'enbas des principaux Edifices de cette belle Ville , construits la plupart depuis l'avènement de Sa Maj. Polonoise en Lorraine.

On voit au haut du Plan en commençant à droite , la vûe d'un beau Bâtiment exécuté à l'Hôpital de *St. Julien* ; le Portail de l'Eglise Primatiale ; la nouvelle Intendance ; la façade de l'Hôtel des Missions - Royales ; le Portail de l'Eglise

l'Eglise Nôtre-Dame de Bonsecours, & l'ancienne Intendance.

La bordure d'enbas n'offre pas des objets moins intéressans, tels sont les façades de la Bourfe du Commerce; l'un des quatre Pavillons de la Place Royale; le côté opposé à l'Hôtel de Ville; la façade de l'Hôtel de Ville qui seule fait un côté de cette grande Place; la Statue pedestre de Louis XV. que l'on exécute en bronze de onze pieds de proportion; l'Arc de Triomphe ou Porte-Royale qui sert de communication d'une Ville à l'autre.

Cet Ouvrage, par l'importance de son objet & le mérite de l'exécution, est digne d'être accueilli favorablement du Public.

On le trouve, sçavoir :

A Paris, chez le Sr. François, Graveur, au Triangle d'or, proche S. Landry en la Cité.

A Nancy, chez le Sr. Nicolas, fils, Marchand, rue S. Dizier.

Et à Lunéville, chez le Libraire de la Cour.

IV. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la Fièvre.

E N I G M E.

*M*on usage est fréquent; je sers tout à la fois

Au Pauvre, au Riche, au Noble, au Soldat, au Bourgeois.

Je suis vêtu de verd en ma tendre jeunesse,

Et je le suis de jaune au tems de ma vieillesse.

J'ai beau me consumer au service des gens,

Quelques-uns n'en sont pas pour moi plus indulgens.

Sur un rude plancher on me trîne par force:

Enn

*L'un me hait, l'autre en moi trouve beaucoup
d'amorce.*

*Mon Maître quelquefois, sans entendre raison,
S'avisé tout d'un coup de me mettre en prison;
Mais lui-même souvent il m'en ouvre la porte,
Et par un vain caprice ailleurs il me transporte.
Ce n'est pas sans éclat que l'on me fait sortir.*

*Tel en me tirant à soi pense se divertir,
Qui grimace bientôt & pleure au lieu de rire.
A belles dents hélas ! mon ami me déchire,
Il me broye, il me hache, & pour lui c'est un
jeu*

De me venir enfin brûler à petit feu.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis
le mois dernier.*

I. **D**ES conférences commencées sur un nouveau règlement par rapport à la navigation dans les *Indes-Occidentales*, se continuent très-assidument entre les Ministres du Roi, depuis la disgrâce du Marquis de la Ensenada. En attendant que ce règlement ait son issue, la Cour veut employer tous les moyens de prévenir que les Pirates ou Forbans ne se masquent du Pavillon de Sa Maj. pour agir en la même qualité que s'ils étoient munis de la Patente de Garde-Côtes : Mais il ne sera pas également facile de garantir les Vaisseaux Anglois de la visite des Armateurs, s'ils ne veulent pas s'abstenir du Commerce illégitime, qui est la source de toutes les difficultés que les deux Cours ont ensemble depuis un si grand nombre d'années.

d'années. Il en est de même de la tolérance des Vaisseaux Anglois dans la Baye de *Honduras*. L'intention du Roi est d'exercer dans cette Baye une Souveraineté aussi étenduë que dans quelqu'autre partie de ses Etats. Ainsi, l'on ne croit pas que Sa Maj. se désiste du système qui a été adopté à cet égard, & qui a subsisté non-seulement depuis le commencement de son règne, mais aussi pendant le règne du feu Roi Philippe V. De sorte que le différend sur la navigation des Anglois dans l'Amérique Espagnole pourra bien demeurer sur le pied d'indécision.

II. La Couronne aussi-bien que le Commerce ayant souffert en plusieurs occasions un préjudice notable par les faillites de divers particuliers, faute d'un règlement convenable par rapport aux dettes qui sont de nature à mériter la préférence, Mr. Wall, Secrétaire d'Etat des affaires étrangères, a adressé, par ordre du Roi, le Décret suivant au Secrétaire d'Etat du département des Finances, touchant la forme en laquelle on devra procéder dans ces sortes d'occasions.

Le Roi a déclaré, par l'instruction & le Règlement expédiés le 19. Août 1752, sur l'arrangement & la forme à établir dans la direction de la Banque Royale, que s'il arrivoit des faillites dans ses Etats, on procédât, par préférence, au recouvrement des fonds qui s'y trouveroient engagés à titre de deniers royaux, en réservant la connoissance des affaires de cette nature (à l'exclusion de tous Tribunaux & Ministres du dedans & du dehors de cette Cour) au Secrétaire d'Etat des Dépêches universelles & au Surintendant des Finances, & en oustre à ceux auxquels

quels Sa Majesté en donnera la commission, en appellant directement à Elle de ces sortes d'affaires, quoique son intention soit d'ailleurs qu'à l'occasion des faillites qui arriveront à Seville, à Cadix & en d'autres Places, on suive la règle & la forme de les instruire & de les juger conformément aux Loix ordinaires. Elle ordonne au surplus, que les Juges de Commission qui seront chargés de connoître, en première instance, des affaires concernant les faillites faites à la Banque Royale, expédieront & dirigeront les appels à la Chambre de Justice du Conseil des Finances, devant laquelle se continueront les procès & seront entendues les parties, dans la même forme prescrite à l'égard de toutes les affaires dans lesquelles le Fisc Royal a intérêt, & au cas que l'on juge que les deniers du Roi ne puissent souffrir de retardement par ces faillites, vu la longueur des procédures de cette espèce; aussi-tôt que le cas de la faillite existera, & avant d'en communiquer avec les parties, on examinera d'office la créance des fonds du Roi, laquelle étant reconnue juste & légitime, & les biens & effets du débiteur trouvés propres à y satisfaire, proportionnellement au total de la faillite, l'on devra, par préférence, en faire le remboursement au Fisc du Roi, à condition & sous l'obligation spéciale de rapporter la même somme toutes les fois qu'il se présentera un créancier dont le droit se trouvera mieux fondé: Ce dont je donne part à votre Seigneurie, par ordre du Roi, pour que vous en informiez le Conseil des Finances & la Chambre de Justice, afin qu'ils tiennent la main à l'exécution de cette Ordonnance, sur laquelle vous êtes prévenu d'en informer pareillement la Direction & les Juges de

Commission de la Banque Royale, afin qu'ils l'exécutent aussi de leur part, & qu'après que le droit du Fisc Royal aura été liquidé & mis à couvert, ils puissent adhérer aux appels qu'interjetteront les autres créanciers pardevant le Conseil & dans la Chambre de chaque Province où il conviendra de s'adresser. Donné à Buen-Retiro le 30. Août 1754. Signé, R. WAL.

On reconnoit dans ce règlement l'équité des principes qui l'ont dicté, puisque l'intention du Roi est que les créances, dont le droit paroîtra mieux fondé que celles de la Couronne, soient préférées à celles-ci, dans la liquidation que l'on fera des biens & effets des personnes qui se trouveront dans le cas d'avoir failli. Le Roi a établi aussi une Commission composée de personnes expertes dans le Commerce & qui sont chargées de lui faire rapport si le commerce particulier entrepris depuis plusieurs années pour le compte de la Couronne, a été avantageux ou non à l'Etat, en spécifiant la nature des avantages ou des défavantages qu'il a dû produire. Quoique l'on ignore jusqu'à présent quel sera le rapport de cette Commission, il est très-naturel de prévoir qu'elle ne sera point favorable à l'arrangement ci-dessus, parce que tous les Commerçans ont été unanimement d'accord que la gêne qui en résultoit pour le commerce des particuliers, causoit un préjudice notable à l'intérêt général & appauvrissoit le sujet, tandis que la Couronne s'enrichissoit d'un profit qui dans le fond n'étoit qu'illusoire. Ce qui vient d'être rapporté est du nombre des abus que l'on reproche à l'administration du Marquis de la Ensenada. Mais il n'y a rien de nouveau à ce reproche, qui a déjà été fait dans le

teins

tems que ce Seigneur établit le commerce particulier dont il est fait mention ci-dessus. La raison qu'il donnoit de cet établissement étoit d'acquitter les dettes que la Couronne avoit contractées pendant le règne précédent & depuis ce tems-là jusqu'à la fin de la dernière guerre, lesquelles montoient alors à la somme de huit millions huit cens cinquante mille piastres. De cette commission établie & depuis un ordre bien précis que le Roi a donné de suspendre l'expédition de tous les Bâtimens, que des particuliers envoient pour leur compte en *Amérique*, les Négocians du Royaume paroissent se flatter avec plus de raison que ci-devant du prochain rétablissement des Gallions.

III. Le Cardinal Infant Don Louïs, qui a passé quelque-tems à *St. Ildefonse* auprès de la Reine douairière sa mère, en revint sur la fin du mois d'Août. Il a eu depuis son retour plusieurs entretiens avec le Roi ; & ces entretiens ont roulé sur la résolution que ce Prince a prise enfin de quitter l'état Ecclésiastique pour rentrer dans l'état séculier. On a expédié un Courier à *Rome* au Cardinal Portocarrero, chargé des affaires d'Espagne auprès du St. Siège, pour qu'il eût à faire part de cette résolution au Pape, & lui remettre le Chapeau de Cardinal avec une Lettre de l'Infant, dont il paroît des copies, & dont voici les termes.

La vocation la plus agréable à Dieu est celle qui s'accorde le plus avec notre conscience. Les devoirs qu'elle nous impose exigent l'examen le plus rigoureux de nous mêmes & de nos dispositions intérieures. Je suis entré dans cet examen, en priant le Tout-Puissant de m'éclairer de sa lumière, pour régler ma détermination sur la
vocation

vocation à laquelle je devois me fixer. Je ne me suis point senti toutes les qualités requises pour remplir les devoirs de l'état auquel j'avois cru pouvoir me fixer dans le commencement. Puisque Dieu permet donc que ce soit dans l'état séculier que je continuë de l'honorer & de le servir, je suis la vocation à laquelle je me vois appelé, & je prie respectueusement Votre Sainteté de m'accorder les Dispenses qui me sont nécessaires, & d'agrëer que je lui remette le Chapeau dont Elle a bien voulu me décorer &c.

L'Infant Don Louïs ayant aussi donné entre les mains du Roi, sa démission des deux Archevêchés de *Seville* & de *Toledo* qu'il possédoit en qualité de Cardinal, on attend par le Courier qui doit apporter de *Rome* les Dispenses demandées, l'agrément du Pape pour que ce Prince retienne cent cinquante mille ducats par an sur les revenus de ces deux Archevêchés. Le projet d'un mariage avec le même Infant & la seconde Princesse de Portugal, est sur le tapis ; on le dit même fort avancé.

IV. Les discours & les raisons, toujours frivoles que quantité de personnes hazardent sur les causes de la disgrâce d'un Grand, lorsqu'elle arrive, n'ayant pas manqué sur celle du Marquis de la *Ensenada*, le Roi a jugé à propos de faire connoître, qu'il verroit avec plaisir que l'on y mît fin. Et il est à remarquer que depuis ce tems-là on observe au Palais un profond silence sur ce sujet. Le Marquis disgracié qui est toujours à *Grenade*, continuë d'y jouïr de la liberté qui lui est accordée, & de supporter sa disgrâce avec toute la grandeur d'ame qu'on lui connoît. Un Courier dépêché de *Naples* a apporté à Sa Majesté une Lettre du Roi des Deux-Siciles

toute sa bordée. De part & d'autre le feu fut très-vif. Après une demie heure de combat le Corfaire perdit son mât de hune & sa grande voile. Sur ces entrefaites les deux Chebecs l'*Avanturier* & le *Gavilan* joignirent le *Heron*. Ces trois Bâtimens presserent si vivement le Corfaire, qu'il se rendit sur le minuit. Le Capitaine Algerien pria qu'on ne le coulât point à fond, & assura, pour obtenir cette grace, qu'il avoit plusieurs Chrétiens à bord. Il étoit parti d'*Alger* le 30. du mois d'Août, avec des vivres pour quarante jours & avec 80 hommes d'équipage, dont 21 ont péri dans l'action. Son Vaisseau étoit armé de seize canons & de six Fauconneaux. On a eu par ce Bâtiment la nouvelle confirmée, qu'il y avoit actuellement en mer cinq Chebecs Algériens, montés par cinq Rais, dont trois sont des Renegats.

On apprend de l'Isle de *Majorque*, que quatre Galères de la Religion de Malthe, qui étoient en mer depuis six semaines, se trouvant le 16. Août à la hauteur des côtes de cette Isle, furent averties que quelques Chebecs Algériens croisoient dans les environs : Qu'elles firent aussitôt les dispositions nécessaires pour les joindre : Qu'elles apperçurent peu de tems après ces Chebecs au nombre de cinq, qui paroissoient bien armés & montés d'un nombreux équipage : Que pendant que tout se préparoit sur les Galères pour engager le combat, on remarqua que les Chiourmes au lieu de faire la manœuvre qui leur étoit ordonnée, en faisoient une toute contraire, & qui supposoit quelque mauvais dessein de leur part : Qu'on crut les ramener au devoir à force de coups de bâton : Que ce traitement ne les rendit pas plus dociles : Qu'on

reconnut

reconnut bientôt qu'il y avoit un complot formé parmi ces Chiourmes , pour tenter , à la faveur du combat , de briser leurs chaines , & de se soulever contre leurs Officiers : Que dans cette perplexité ceux-ci crurent devoir recourir aux voyes extrêmes , & tuerent à coups de fusil quelques-uns des esclaves , afin d'intimider par-là le reste des mutins : Qu'à la vûe de leurs compagnons tués , ils demanderent grace , & promirent de faire tout ce qui leur seroit ordonné : Que le retardement que cet incident apportoit au combat ayant fait juger aux Algériens qu'il étoit survenu quelque circonstance dont ils pourroient tirer avantage , ils firent mine d'avancer sur les Galères pour les attaquer : Que les Officiers par qui elles étoient commandées , furent unanimement d'avis qu'il ne convenoit point d'hazarder le combat dans une conjoncture aussi critique , & où les Chiourmes cherchoient peut-être à donner de nouvelles preuves de leur mauvaise volonté : Qu'ainsi , l'on résolut de se retirer à *Ivica* , & que l'on fit prendre cette route aux Galères : Qu'elles furent poursuivies , pendant quelques heures , par les Chebecs ; mais que ceux-ci ne purent les atteindre par le soin qu'eurent les Officiers d'obliger , le bâton à la main , les esclaves à faire force de rames.

Douze Vaisseaux de guerre sont entièrement équipés dans le Port de *Cadix* , & sont prêts à mettre à la voile dès que la Cour l'ordonnera. On en ignore jusques-ici la destination.

P O R T U G A L.

I. Le 16. d'Août le corps de la feuë Reine douairière fut transporté de *Belem* à *Lisbonne*,

où il a été mis en dépôt dans l'Eglise des Jésuites Allemands, que cette Princesse y a fondée. Elle a légué vingt mille cruzades à la même Eglise, afin d'y construire une Chapelle destinée pour sa sépulture. Son cœur a été embaumé & envoyé à *Vienne*. Par le Testament qu'elle a fait, & qui a été ouvert immédiatement après sa mort, elle a laissé toutes ses pierreries à partager entre le Roi, l'Infant Don Pedre & la Reine d'Espagne. Elle a aussi fait des legs pour la valeur de trois cens mille cruzades à ses Dames, à ses Gentilshommes & aux Officiers de sa Maison. La Cour ayant pris le deuil pour six mois à l'occasion de cette mort, les Ambassadeurs & Ministres des Puissances étrangères s'y sont conformés, en le prenant aussi pour ce tems-là.

II. Les Commerçans de *Lisbonne* sont actuellement inquiets de savoir ce qui résultera d'une expédition faite dans la Colonie de *Rio-de-Janeiro*, dont le Général qui y commande pour le Roi a donné avis à la Cour, par un Bâtiment qui en est arrivé depuis peu à *Lisbonne*. Il informe, qu'ayant terminé des conférences qu'il avoit entamées avec le Général Espagnol nommé à cet effet, ils s'étoient mis tous les deux en marche pour obliger les peuples de sept Bourgs désignés, de se soumettre à la domination Portugaise, parce que la *Nuova-Colonia* devoit être remise aux Espagnols dès que les Portugais auroient pris possession de ces sept Bourgs. Il a fait déclarer en même-tems que ceux qui ne voudroient pas passer sous la domination Espagnole, auroient la liberté de se retirer ailleurs, avec défense néanmoins d'emporter leurs marchandises, à moins qu'ils

ne payassent les droits d'entrée au Roi Catholique sur le même pied qu'on les paye à *Buenos-Ayres* pour celles qui y arrivent de *Cadix*. Ce Général marquoit aussi, qu'il attendoit l'issuë de cette expédition ; mais qu'il favoit que les *Topas*, ou habitans du *Paraguay*, étoient fortement armés dans la résolution de se bien défendre. Les troupes Portugaises formant un Corps de mille hommes, marchoient séparément en qualité d'auxiliaires des Espagnols, qui, au nombre de trois mille, avoient pris une autre route pour se trouver au rendez-vous.

L'inquiétude des Commerçans ne sera ainsi dissipée qu'après l'arrivée du premier Bâtiment qui apportera vraisemblablement le détail de ce qui se sera passé.

III. Don Pedro de Motta & Silva, Secrétaire d'Etat, a demandé sa démission de cette place, en représentant au Roi, que sa santé ne lui permettoit point d'en remplir les fonctions avec toute l'exactitude qui y étoit requise, & qu'ainsi il espéroit que Sa Majesté lui permettroit de se retirer pour passer le reste de ses jours dans le repos. Mais le Roi est jusqu'à présent sans avoir accordé la demande de ce Ministre.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

NAPLES. I. Aux réflexions & aux raisonnemens sur la clause de la réversion, dont nous avons fait mention le mois passé, a succédé un profond silence. On s'en tient ainsi aux termes généraux qui ont servi de réponse de la Cour à la demande à ce sujet que lui avoit faite le Ministre de la Cour Impériale de Vienne. Les conjectures politiques sur la même clause, sur la nombreuse Armée du Roi, & sur la disgrâce du Marquis de la Ensenada, semblent aussi bannies de Naples; & tout ce qui paroît du système des affaires présentes d'Italie, c'est que le Roi ne veut pas être le premier mobile des troubles (s'il en étoit à craindre) qui pourroient survenir dans cette partie de l'Europe; d'où il est à présumer que d'autres Puissances ne se porteront pas non plus à agir contre la tranquillité qui y règne. On remarque au contraire avec plaisir qu'elles agissent de leur pouvoir au maintien de cette tranquillité. La République de Venise montre, entre autres, dans ce but une inclination décidée, offrant même d'employer ses bons offices pour concilier les divers intérêts de celles qui forment certaines prétentions.

II. S'il n'est rien décidé, il y a du moins plus d'apparence que ci-devant, du prochain accommodement des contestations entre cette Cour & l'Ordre de St. Jean de Jerusalem. Un Chevalier de cet Ordre arrivé de Malthe à Naples

bles depuis quelque-tems, a été chargé par le Grand-Maitre d'instructions propres à produire cet effet. Le Chevalier voit souvent les Ministres du Roi, & a de fréquens entretiens avec eux. Sa Majesté de son côté fait paroître des dispositions propres à contribuer aux moyens d'accélérer cet accommodement.

III. Les mers de *Naples* & de *Sicile*, & autres d'*Italie* sont de nouveau infestées par les Corsaires de *Barbarie* qui ont fait une descente sur les côtes près de *Reggio*, mais de peu d'avantage pour eux, n'ayant pû enlever précipitamment que cinq Paylans & une jeune fille qui étoient à travailler dans la campagne. On met bien en œuvre ce qui est d'usage pour réprimer leurs courses, mais sans beaucoup de succès, quelques Bâtimens de différentes nations en ayant été enlevés dans les mois d'Août & de Septembre. On compte dans le nombre un Vaissseau Maltois de douze piéces de canon, qui passant à la hauteur de l'Isle de *Rhodes*, y fut attaqué par un Corsaire Algérien. Il combattit à la vérité, pendant deux heures avec beaucoup de bravoure ; mais ayant consumé toutes ses munitions, il fut obligé de se rendre au Corsaire, dont l'équipage étoit de beaucoup supérieur en nombre au sien. Le Capitaine qui cominandoit le Bâtiment Maltois a été blessé si dangereusement, que l'on ne croit pas qu'il sera arrivé en vie à *Alger*, où la nouvelle de cette prise doit avoir causé beaucoup de joye, à cause qu'outre l'honneur que les Algériens attachent à la prise d'un Navire Maltois, il y a aussi une grosse récompense destinée pour celui qui la fait.

Il paroît cependant qu'on veut agir contre les

les Corsaires avec plus de vigueur que ci-devant ; parce que le Roi a établi un fonds pour l'augmentation de la marine , & qu'on a travaillé de tems en tems à construire à *Naples* de nouveaux Bâtimens , mais particulièrement des Frégates , comme étant plus propres à être employées sur les côtes de ce Royaume , & à y protéger la navigation contre les Corsaires.

MILAN. Au départ du Duc de Modene pour *Milan* où il est depuis le 22. Août , il a laissé des ordres à son Conseil de Régence de faire procéder au dénombrement des familles du *Modenois* , afin de se régler sur le rapport qui lui en sera fait pour effectuer la prochaine augmentation que ce Prince a dessein de faire dans ses troupes. Son Alt. Sérénissime exerce à la plus grande satisfaction du public, les fonctions de sa dignité de Gouverneur-Général de la *Lombardie-Autrichienne*. Elle apporte sur-tout une attention particulière à tout ce qui peut contribuer à l'avantage de la Bourgeoisie, soit dans la direction des affaires civiles, soit dans les occasions où il y a des Charges à remplir. Ce Prince, en sa nouvelle qualité, a rendu un Edit assez ample, par lequel il est défendu, sous peine des galères & même de mort, si le cas y échet, à tous Marchands & particuliers qui exercent des professions publiques, de sortir de ce Duché, avec leurs familles, pour aller s'établir ailleurs. On y permet en outre d'arrêter quiconque sera soupçonné avec fondement d'avoir voulu s'évader. Le même Edit rappelle dans cet Etat, avec offre de pardon & d'amnistie, toutes les personnes qui depuis dix ans en sont sorties sans la permission du Gouvernement, pour aller exercer leur commerce & leurs professions

professions dans les Pays étrangers, avec menace contre ceux-ci, en cas de desobéissance, de confisquer les Biens qui pourroient leur appartenir, & d'un châtiment plus rigoureux, si revenant dans la suite, où se trouvant à portée de ce Pays, il leur arrivoit de tomber entre les mains de la Justice.

ROME. Le 16. Septembre le Pape tint un Consistoire dans lequel il proposa la Coadjutorerie & la succession de l'Archevêché Electoral de *Treves*, en faveur de Mr. le Baron de *Walderdorff*, Doyen de cette Eglise Métropolitaine. Sa Sainteté nomma dans le même Consistoire les Cardinaux *Serbelloni* & *Enriquez*, le premier Légat de *Bologne* & le second de la *Romagne*, & accorda, par une grace particulière, le *Pallium* à l'Evêque de *Cinq Eglises en Transylvanie*. Elle a fait acheter à *Genes*, une Frégate destinée à être envoyée en course contre les Corsaires de *Barbarie*.

Un de ces Pirates a pris à la hauteur de *Netzuno*, un Bâtiment chargé de charbon, à bord duquel se trouvoient deux Anglois qui passaient de *Rome* à *Naples*, & qui pour éviter les dépêches d'un voyage par terre, s'étoient embarqués sur ce Bâtiment, avec une somme d'argent considérable.

TOSCANE I. L'Empereur ayant diminué considérablement sa Garde Noble, dans ce Grand Duché, afin que la dépense de ce Corps ne fût point à charge à l'Etat, le Marquis *Defarmoises*, qui la commandoit en qualité de Capitaine, a obtenu sa démission de Sa Maj. Imp. avec la permission de se retirer en *Lorraine* sa patrie, où il jouira d'une pension. Le Comte de *Richcourt*, Lieutenant du même Corps, lui succède
dans

dans le Commandement, mais sans avancement de grade, ou augmentation d'appointemens.

II. Les Marquis de Bordon del Monte, qui sont trois frères, ayant depuis long-tems des différends avec la Branche de cette Maison établie à *Florence*, sont venus depuis peu commettre de très-grands excès sur les Terres appartenantes à cette Famille. Ils y ont été secondés par une troupe de Bandits qu'ils ont ramassés dans le plat-Pays, & que l'espoir du butin a engagés à leur prêter secours. Surquoi, la Régence a mis à prix la tête des Marquis del Monte, par un Edit, où elle promet deux mille écus de récompense à quiconque livrera en vie quelqu'un des trois frères, trois cens écus pour chacun de leurs complices; mille écus pour quiconque tuëra l'un ou l'autre des trois frères, & cent écus pour chacun de leurs complices morts. Le même Edit promet un entier pardon de tous crimes à ceux des complices qui viendront se déclarer volontairement.

Mr. Biglia, Archevêque de Corinthe, nouveau Nonce du St. Siège, est enfin arrivé à *Florence* & y a rouvert la Nonciature de la *Toscane* qui avoit été fermée pendant tant d'années.

GENES. I. Celui des Marquis de Grimaldi, que le Roi d'Espagne a désigné son Ambassadeur auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, est de retour de *Parme* à *Genes*. Pendant le long séjour qu'il a fait à la Cour de l'Infant Don Philippe, il n'a travaillé qu'à mettre la Maison de ce Prince sur un pied à se soutenir. Il a fait à cet effet de grandes réformes, congédié beaucoup de bouches inutiles, & diminué les appointemens de la plupart des Ministres & Officiers. Le départ de ce Ministre
pour

pour les Pays-Bas, paroît encore éloigné. Des dépêches de *Madrid* qu'il a trouvées à son arrivée à *Genes*, l'engagent, dit-on, dans quelques recherches concernant la correspondance du Marquis de la Ensenada avec quelques-uns des Banquiers de *Genes*.

II. En conséquence d'un Traité conclu entre cette République & la Cour de *Parme*, on travaille depuis quelques mois, à la construction d'un grand chemin de communication, depuis *Sestri-di-Levante* jusqu'au pied Septentrional de l'*Appennin*. De cette entreprise, qui est grande, on se flatte de retirer réciproquement des avantages, qui feront oublier dans quelques années la dépense qu'elle aura occasionnée. Le premier de ces avantages sera, que le chemin de la Mer à *Parme* se trouvera abrégé de la moitié, & le second, que les marchandises qui passeront d'un Etat à l'autre, ne seront plus obligées de passer par ceux du Roi de Sardaigne.

III. On ne s'apperçoit pas, de tout ce que l'on reçoit en nouvelles de la *Corse*, que la déclaration du nouveau Commissaire de la République dans cette Isle, qui est le Marquis *Doria*, y ait encore rien produit de fort avantageux. Mais comme il a des pouvoirs si étendus, qu'il est le maître de proposer telles conditions qu'il croira les plus convenables pour réussir à faire revenir au devoir les *Corfes* soulevés; on veut se flatter qu'avec les manières prévenantes & engageantes qu'on lui connoît, il effectuera quelque chose. Ayant fait la visite des Places, il a écrit au Gouvernement, pour lui représenter, qu'il en avoit trouvé les Garnisons assez foibles, & qu'il étoit nécessaire de les

les augmenter. Surquoi on a fait partir un renfort de 300 hommes pour se rendre en *Corse*. Le Marquis Doria ne marque rien d'ailleurs d'entreprises que les Insulaires *Corfes* auroient faites depuis qu'il est à la *Bastie* ; mais au contraire qu'ils sont fort tranquilles , ne pouvant rien tenter ni contre cette Place ni contre d'autres , faute de leur artillerie qui est demeurée dans les montagnes & qu'ils ne peuvent faire descendre , pour manquer de chevaux & de mulets , que les *Payfans* leur ont refusé sur ce qu'ils ont voulu les forcer à une telle corvée.

Le Duc de *Penthievre* , Grand Amiral de France , qui fait la visite des Places maritimes de *Provence* , est attendu à *Genes* , d'où il compte se rendre à *Milan* , afin d'y voir le Duc de *Modene* son Beupère , & passer de-là à *Venise* , ainsi que dans les autres principales Villes d'*Italie*.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
POLOGNE & dans les Etats du *NORD* ,
 depuis le mois uernier.

POLOGNE. I. On a institué à *Varsovie* des prières publiques dans toutes les Eglises , pour demander à Dieu de répandre sa bénédiction sur la Diète générale , & de détourner les fâcheuses circonstances qui pourroient occasionner la rupture de cette assemblée , dont l'ouverture s'est faite le 30. Septembre. Chacun est dans l'attente de voir de quelle manière les choses s'y traiteront ; mais il est bien à craindre , si l'affaire de l'Ordination d'*Ostrog* y est
 mise

mise sur le tapis, comme il y a toute apparence, que la Diète ne soit très-orageuse. La manière tumultueuse dont la plûpart des Diétines se sont séparées, présente d'ailleurs un assez fâcheux aspect pour s'attendre d'en voir la rupture comme évidente. Car, malgré les exhortations paternelles du Roi, contenues dans ses Lettres Circulaires adressées aux Palatinats, les choses ont été poussées dans quelques-unes des Diétines à un point où on ne les avoit pas encore vûes. Les esprits s'échauffèrent, entre-autres, dans celle de *Lucko*, Ville Capitale de la *Volhynie*, d'une telle manière, que les raisons ne produisant plus d'effet, tous ceux qui composoient l'Assemblée tirèrent leurs sabres, & s'acharnèrent tellement les uns contre les autres, qu'il y en eut un grand nombre de blessés, dont quelques-uns l'ont été dangereusement. Le Comte de Flemming, Grand Trésorier de Lithuanie, a assisté en personne à la Diétine de *Brescz*, dans l'espérance que ses exhortations pourroient contribuer à en procurer une heureuse issue. Bien loin que sa présence y ait opéré ce bon effet, il s'éleva dans l'Assemblée une rumeur confuse, à laquelle succéda un si grand desordre, que les sabres ayant aussi été tirés en cette occasion, le Comte de Flemming courut risque de la vie, & n'échappa qu'avec peine au danger qui le menaçoit. Un Gentilhomme qui étoit à ses côtés, ayant entrepris de seconder ses exhortations, reçut plusieurs coups de sabre, dont il est mort ensuite.

Nous passerons sous silence ce qui s'est passé en d'autres Diétines, où l'esprit de passion n'a pas moins régné que dans celles dont on vient de parler; mais il n'y a pas eu d'effusion de sang.

Il y a cependant un projet sur le tapis pour accommoder le différend que le partage des Biens de l'Ordination d'*Ostrog* a fait naître : Mais comme ce projet n'a pas encore été communiqué aux Parties intéressées, on se réserve d'en dire quelque chose à l'occasion des circonstances qui pourront en résulter. La conduite du Grand Général dans toute cette affaire ne présentant rien que de conforme aux Loix & aux Constitutions du Royaume, la plupart des Palatinats y ont donné leur approbation publique par des Actes solennels où ils déclarent « Que
 » le démembrement fait à *Kolbuzew* des Biens
 » de l'Ordination d'*Ostrog* a été une démarche
 » préjudiciable au public, contraire au respect
 » dû à l'autorité royale, attentatoire aux Loix,
 » tendante à introduire le despotisme & à ren-
 » verser cette Balance équitable que la sagesse
 » des Législateurs a mise entre la Noblesse &
 » le Trône : Qu'ainsi, bien loin de conniver
 » à une injustice aussi criante, ils sont résolus
 » de s'y opposer de tout leur pouvoir, de sou-
 » tenir de même l'indivisibilité des Biens de l'Or-
 » dination d'*Ostrog*, & de la défendre aux dé-
 » pens de leurs biens & de leur sang. » Nous
 croyons devoir rapporter tout ce qui se présente d'essentiel de cette affaire, parce qu'on remarque que quelques Puissances y prennent assez de part.

II. Le Chevalier Hambury Williams, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, étant arrivé de *Dresde* à *Varsovie*, s'est acquitté, dans une audience qu'il a eue du Roi, d'une commission importante sur les affaires présentes de l'Empire, dont il étoit chargé par Sa Majesté Britannique. Il a eu sur le même
 sujet

sujet une conférence avec le Comte de Blühl, Secrétaire d'Etat, & plusieurs entretiens avec les principaux Grands du Royaume, lesquels ont roulé tant sur cet objet que sur d'autres.

III. On a déjà annoncé l'arrivée à *Varsovie* d'un Envoyé de l'Hospodar de Valachie, & d'un du Kan des Tartares de *Crimée*. Il y a toute apparence que l'un & l'autre, suivant qu'ils l'ont déclaré d'abord, attendront le résultat de la Diète générale, fût-ce même à leurs propres dépens. Ils sont traités jusqu'à présent avec la distinction qu'on observe ordinairement à l'égard de ces Envoyés. On ne peut guères employer d'expressions plus fortes pour cimenter l'amitié entre deux Etats voisins que le sont les termes dont l'Hospodar de Valachie se sert dans la Lettre qu'il a écrite, par ordre du Grand Seigneur, & que son Envoyé a remise au Grand Général de la Couronne. Il y rappelle d'abord

» l'ancienne amitié que la Porte Ottomane a
» entretenuë, depuis un tems immémorial, avec
» la République de Pologne, & dont elle n'a
» laissé échapper aucune occasion de lui donner
» des preuves, par l'attention qu'elle a eüe de
» seconder & d'appuyer tout ce qui pouvoit
» contribuer à son avantage. » Il ajoute: « Que
« cette disposition ne s'est pas bornée à des
» considérations générales; mais qu'elle s'est
» étenduë aussi à tous les Seigneurs Polonois
» dont les sentimens pour l'entretien de cette
» bonne intelligence mutuelle lui ont été con-
» nus. » Il déclare dans les termes les plus po-
sitifs: « Qu'il dépendra de la République, dans
» les occurences où le secours de la Porte lui
» sera nécessaire, d'en éprouver les effets les
» plus réels, & tels que les circonstances pour-
» ront

» ront l'exiger, afin d'aller même au-devant de
 » ce qui pourra détourner tout desavantage d'un
 » Royaume à qui la Porte donnera toujours des
 » marques de son affection. » L'Hospodar fait
 remarquer : « Qu'une correspondance réglée,
 » établie sur les fondemens d'une confiance mu-
 » tuelle, est le moyen le plus sûr de déterminer
 » quels sont les cas où l'une des Puissances peut
 » rendre à l'autre des services essentiels. » Il en
 prend occasion d'inviter le Grand-Général, ainsi
 que les autres Grands du Royaume, qui font
 cas de l'amitié de la Porte, » de s'ouvrir con-
 » fidentiellement à elle sur tout ce qui peut tendre
 » à l'avancement des intérêts & de la prospérité
 » tant du Royaume de Pologne que du Grand
 » Duché de Lithuanie, & de faire telles deman-
 » des ou propositions qu'ils croiroient pouvoir
 » tendre à remplir ce but; les assurant, qu'il se
 » fera un devoir de les appuyer de tout son
 » crédit & de tout ce que le zèle le plus ardent
 » peut lui inspirer &c. » L'Envoyé du Kan des
 Tartares déclare aussi, en toute occasion, que
 son Maître fait profession d'être ami fidèle de
 la Nation Polonoise; qu'il prend un intérêt par-
 ticulier à tout ce qui arrive à la République;
 que les Kans, ses voisins, sont dans les mêmes
 dispositions, & que la considération du nom
 Polonois est si généralement répandue parmi les
 Tartares, qu'elle suffit pour les empêcher de
 faire des courses vers les confins ou sur les ter-
 res de la République, quelque envie qu'ils eus-
 sent d'ailleurs de sortir de l'inaction dans la-
 quelle ils se trouvent depuis plusieurs années.
 Cet Envoyé, en parlant dans cet esprit à quel-
 ques-uns des Ministres de la Couronne, leur a
 ajouté : « Que le Kan, son Maître, souhaitoit
 » que

que le Royaume jouit d'une longue paix; mais
 que si elle venoit jamais à être troublée, &
 que la Pologne eût besoin de secours, elle
 trouveroit dans ce Prince un défenseur zélé;
 qui courroit avec empressement à son se-
 cours. Mais il y a tout lieu de se persuader
 qu'on évitera le cas de mettre en usage une assis-
 tance pareille.

Le Comte de Gisors, fils du Maréchal Duc
 de Belleisle, qui continuë ses voyages avec
 lustre, arriva à *Varsovie* le 28. Septembre.

R U S S I E.

I. Cette Cour est fort attentive à l'état des
 affaires en *Pologne*, par l'intérêt qu'elle prend au
 maintien de la paix dans ce Royaume. Le diffé-
 rend qui s'y est élevé au sujet de l'Ordination
 d'*Ostrog*, pouvant avoir des suites fâcheuses,
 c'est afin de les prévenir, que l'Impératrice a
 chargé son Ministre à *Varsovie*, d'y faire des
 représentations sur ce sujet, accompagnées de
 l'offre de ses bons offices pour accommoder les
 parties intéressées. L'on se figure aussi que la
 Porte Ottomane prend quelque part à la déci-
 sion de ce différend. Mais la connoissance que
 le public sensé a du système pacifique du Grand
 Seigneur donne tout lieu de croire que Sa Hau-
 tesse ne s'y intéresse qu'à titre de voisin, & qu'elle
 est très-éloignée d'employer dans cette af-
 faire d'autre voye que celle des exhortations
 amiables, que la proximité du voisinage peut
 autoriser entre les deux Puissances.

On n'a que cet article à donner de la Cour
 de *Russie*; & rien ne se présente d'ailleurs à rap-
 porter de cet Empire, où la tranquillité conti-

nuë à régner dans toutes ses parties & le commerce à y fleurir de plus en plus, par la sagesse du Gouvernement présent, qui veille attentivement à cet objet, & par l'état de l'établissement des diverses Manufactures, pour lesquelles il est accordé des permissions par l'impératrice, lorsqu'on prévoit qu'il en doit résulter un bien réel pour les Sujets.

D A N N E M A R C.

I. L'Ordonnance par laquelle le Commerce des Colonies Danoises aux *Indes-Occidentales* & sur la Côte d'*Afrique*, a été rendu général en faveur de tous les Sujets du Roi, ainsi que nous l'avons annoncé le mois dernier, contient des dispositions assez remarquables pour devoir en donner le précis. Le public y verra aussi combien le Roi, en bon père de ses peuples, donne d'attention à tout ce qui peut tendre à leur avantage. Voici en quels termes Sa Majesté s'exprime dans cette Ordonnance.

« L'amour du bien public, le désir d'étendre
 » & de faire fleurir de plus en plus le Com-
 » merce & la Navigation de nos Sujets, Nous
 » ayant déterminé à révoquer l'Octroi en vertu
 » duquel la Compagnie des Indes-Occidenta-
 » les & de Guinée a eu jusqu'à présent la direc-
 » tion de nos Colonies d'Amérique, comme St.
 » Thomas, Sainte Croix & St. Jean, ainsi que
 » le Fort de Christiansbourg en Afrique & les
 » Districts qui en dépendent, Nous déclarons,
 » par ces Présentes, à tous nos fidèles Sujets,
 » tant de nos Royaumes de Dannemarc & de
 » Norvegue, que de notre Duché de Schleswich,
 » que Nous leur accordons la permission d'al-
 » ler

» ler commercer aux susdites Colonies d'Amé-
» rique, de même qu'au Fort de Christians-
» bourg, sur la côte de Guinée, & de faire sur
» cette côte la traite des Nègres ou Esclaves
» pour l'Amérique. A cet effet, ils pourront y
» porter & débiter les divers produits de nos
» Etats & d'autres des Pays étrangers, comme
» aussi les marchandises qui nous viennent des
» Indes - Orientales & de la Chine. Il leur sera
» permis de rapporter & de vendre ici les Re-
» tours & chargemens que le débit desdits pro-
» duits & la traite des Esclaves leur auront
» procurés dans ces mêmes Colonies, ou qu'ils
» y auront pris pour le compte des habitans.
» Ceux de nos sujets qui voudront encore,
» pendant le cours de la présente année, en-
» treprendre cette Navigation & ce Commerce,
» n'auront qu'à s'adresser au Bureau de la Com-
» pagnie des Indes - Occidentales & de Guinée
» à Christianshaven, en payant à la Compa-
» gnie deux risdales par chaque Last du port
» de leur Vaisseau; moyennant quoi on leur
» délivrera de notre Trésorerie royale, les Let-
» tres de Mer ou Passeports nécessaires pour
» leur voyage, soit aux Colonies Danoises en
» Amérique, soit à la côte de Guinée & de-là
» aux Indes - Occidentales, ainsi que pour leur
» retour dans les Ports & Places de nos Royau-
» mes & du Duché de Schleswich; ce qu'ils au-
» ront soin de spécifier exactement dans leurs
» déclarations. Pendant le tems qu'on vient de
» dire, ils jouiront de tous les Privilèges dont
» a joui jusqu'à présent la Compagnie des In-
» des - Occidentales & de Guinée, nommément
» de l'exemption des droits de Péage, de con-
» sommation, d'accises, & de tous autres im-

» pôts qu'il auroit fallu payer tant pour l'équi-
 » pement & l'approvisionnement des Navires,
 » que pour le chargement des marchandises
 » qu'ils auront achetées à *Coppenhague*, ou qu'ils
 » auront fait venir des Places étrangères &c. »

II. Le Baron de Reventlau, que le Roi a
 rappelé du poste de son Envoyé Extraordinaire
 & Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Fran-
 ce, y sera remplacé par le Comte de Wedel-
 Friis, dont on prépare les instructions. Ce Mi-
 nistre sera chargé, entre-autres, d'affermir les
 liens de la bonne intelligence entre les deux
 Cours, par le renouvellement des assurances les
 plus fortes de la disposition sincère où est Sa
 Majesté d'entretenir l'amitié & la bonne corres-
 pondance qui subsistent entre elle & le Roi Très-
 Chrétien. Le Baron d'Assebourg passe à la Cour
 de *Suede*, revêtu d'un caractère pareil à celui
 qu'a le Comte de Wedel-Friis auprès de la Cour
 de France.

Il n'y a rien à marquer ce mois-ci de la
Suede, que l'émanation d'une Ordonnance ren-
 duë par le Collège des Mines de ce Royaume,
 depuis son retour du voyage qu'il a fait avec la
 Reine son épouse dans les Provinces méridio-
 nales du Royaume. Cette Ordonnance prescrit
 les règles qui devront être observées à l'avenir
 dans la fabrication des ustenciles de cuisine de
 fer étamé, dont l'usage est substitué à celles de
 cuivre.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
en ANGLETERRE, en HOLLANDE
& aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. I. Il est décidé que le Parlement reprendra ses séances le 14. du présent mois de Novembre ; & l'on prétend que l'état du différend entre cette Cour. & celle de *Berlin*, par rapport au résidu de l'hypothèque sur la *Silesie*, sera porté à la connoissance de cette assemblée, de même que les autres affaires qui donnent toujours tant d'attention à la Cour, & entre lesquelles on peut mettre à la tête celles de l'*Amérique*, puisque les conférences de Mr. Duvelaer avec le Ministère & avec les Directeurs de la Compagnie des *Indes-Orientales* sont suspenduës depuis quelques semaines, & le demeureront vraisemblablement jusqu'à ce que l'on reçoive une dernière résolution de la Compagnie Orientale de France sur un Mémoire qui a été envoyé à *Paris* au sujet des entreprises des François, qui continuent dans la *Virginie* & sur la côte de *Coromandel*. Il y a eu à la vérité trois actions entre les Anglois, les François & leurs Alliés sur cette côte, depuis le mois de Septembre 1753. Les deux premières se sont passées à l'avantage des Anglois. La troisième s'est décidée à celui des François. Après ce dernier fait d'armes, ainsi qu'on vient d'en recevoir la nouvelle, on est convenu de tenir un Congrès à *Szodras*, qui a eu lieu, mais sans qu'on ait pû convenir sur aucunes des conditions qui y avoient été proposées, parce que

Mr. Dupleix, Gouverneur de *Pondichery*, a fait monter si haut ses prétentions, qu'elles n'ont pû qu'être rejetées. Entre - autres, il a demandé que les Anglois le reconnussent en qualité de Gouverneur-Général de la Côte de *Coromandel*; qu'ils reconnussent pareillement tous les Nabods, ou Princes Indiens, attachés au parti des François, & que ces Nabods fussent compris dans les conditions du Traité. Outre ces prétentions, Mr. Dupleix en ayant formé d'autres, qui n'ont pas été trouvées plus acceptables que les précédentes, on lui a fait connoître, que cette façon de traiter ne convenoit point à l'égard d'une Nation respectable, laquelle seroit toujours en état de reprendre sa revanche sur lui; que les Anglois rejetteroient en tout tems des conditions qui lui donneroient la principale autorité dans le Pays, & qui tendroient à la ruine de la Compagnie Britannique, par la sujétion où elle se trouveroit en quelque sorte de celle de France.

Divers Conseils ont été tenus à la Cour sur le sujet qu'on vient de rapporter, & sur les suites de ce qui se passe en *Amérique*. On y a pris des résolutions vigoureuses pour la protection & la défense des États du Roi dans cette partie du monde. Mais on y a observé une chose. C'est la discorde qui règne entre les diverses Provinces Angloises du Continent de l'*Amérique*, & qui, si long-tems qu'elle durera, fait prévoir une espèce d'impossibilité d'éloigner les François, lorsqu'ils voudront s'avancer sur les frontières. Chacune de ces Provinces se considère comme une petite République, qui ne doit se mêler des troubles qui arrivent chez ses voisins, qu'autant que sa sûreté particulière semble l'exiger.

l'exiger. Ce système de politique est la cause principale de ce que la Nation Angloise éprouve sur les confins de la *Virginie*. La Cour tâche d'y remédier pour l'avenir en établissant un arrangement suivant lequel chaque Province & Colonie devra se secourir mutuellement dans les circonstances semblables à celles dont il est aujourd'hui question. Surquoi l'on réfléchit à *Londres* : « Que si l'on pouvoit gagner ce point, » les François, quelque habiles qu'ils sont à » tirer parti de tout, ne figureroient pas long- » tems en maîtres dans ces quartiers-là : Qu'il » n'y a en effet qu'à considérer l'étendue & la » situation des Pays que les Anglois y possèdent ; savoir, la *Nouvelle-Ecosse*, la *Nouvelle-* » *Angleterre*, la *Nouvelle-York*, la *Pensilvanie*, les deux *Jerseys*, *Mariland*, la *Virginie*, les deux *Carolines* & la *Georgie*, qui » forment du Nord au Sud, une espèce d'Arc » que l'on peut parcourir sans toucher à aucune Colonie des autres Nations : Que de plus, » on peut assurer que tous ces Etablissmens » sont en aussi bon état qu'on puisse le désirer : » Qu'il n'y a qu'à jeter les yeux sur le produit du ris, dont la plantation, comme l'on fait, » a été un coup de hazard dans la *Caroline*, & » qui y a si bien réussi, qu'on en transporte chaque année cinquante mille barils en Europe, chaque baril d'environ 400 livres pesant, & produisant pour le moins 60 livres monnoye de France, par conséquent un objet de » trois millions de livres : Que le Tabac & les » autres produits y réussissent à proportion : » Mais que le malheur est que toutes ces Provinces, indépendantes l'une de l'autre, ont chacune leur Gouvernement Civil & Militair-

re ; & que comme le dernier est subordonné
 au premier , les troupes ne peuvent que dif-
 ficilement se réunir sous un même Chef , &
 agir avec cette vigueur que le danger com-
 mun exige : Que les Gouverneurs ne sau-
 roient , sans le consentement de l'Assemblée
 de chaque Province , ordonner la marche des
 troupes ou des Milices , pour aller au secours
 des autres Colonies que le danger menace ;
 Que le Roi même n'auroit pas l'autorité de
 les y obliger , si l'Assemblée n'y avoit consen-
 ti : Que toutes occupées de leurs propres
 intérêts , elles ne s'embarrassent de l'état de
 leurs voisins , qu'autant que leur profit actuel
 s'y trouve engagé , sans se mettre en peine
 des suites fatales que cette indolence doit na-
 turellement entraîner après-elle : Qu'étant
 d'ailleurs composées de différentes Nations ,
 elles s'abandonne sans réserve à l'apparence
 trompeuse d'une autorité qui en impose à leur
 ambition : Qu'en attendant (c'est ici la suite
 des observations que l'on fait) Mr. de Vil-
 liers , Commandant des troupes Françoises
 dans l'*Amérique* , ne trouvant rien qui puisse
 l'arrêter , continuë ses opérations sur l'*Obio* :
 Qu'il a sçu profiter si adroitement de la mesin-
 telligence qui règne dans les Colonies An-
 gloises , qu'il a renforcé son Armée considé-
 rablement ; qu'il s'est fait auprès des Indiens
 la réputation de grand Guerrier , & que la
 plûpart des Nations voisines de l'*Obio* ont
 tourné le dos aux Anglois , pour embrasser
 le parti des François : Qu'enfin tout paroît
 annoncer à la Nation , qu'en peu de tems elle
 apprendra des nouvelles encore plus defagrées-
 bles de ces quartiers-là qu'elle n'en a eu , si
 l'on

« On ne trouve le moyen de parer les coups
« que les François se disposent à lui porter. »

II. La résolution d'augmenter les forces en *Amérique* est très-sérieuse, comme il paroît par les dispositions qui se font actuellement, & par des ordres que la Cour a donnés d'y lever deux Régimens d'Infanterie, dont les Officiers sont déjà nommés & ont ordre de se trouver incessamment à *Londres*, afin de s'y embarquer à bord des Bâtimens qui doivent les transporter en *Amérique*. Comme l'on y envoie d'*Irlande* les deux Régimens commandés par le Chevalier Halkett & le Colonel Dumber, il a été aussi ordonné aux Officiers de ces Régimens, de se trouver sans délai dans le Port de *Cork*, qui est le lieu indiqué pour l'embarquement. Outre le transport de ces troupes, on parle de former, d'une partie des Vaisseaux de guerre que l'on équipe actuellement, une Escadre particulière, dont le commandement sera donné au Chevalier Keppel, fils du Comte d'Albemarle, & dont la destination paroît fixée à faire diversion aux forces des François en *Amérique*; & pour hâter l'équipement de cette Escadre, les ordres vont être délivrés, s'ils ne le sont pas déjà, pour engager des Matelots par force.

III. Relativement à ce qui se présente des affaires de l'*Amérique-Septentrionale*, le Comte de Holdernesse, Secrétaire d'Etat, a écrit par ordre du Roi aux Gouverneurs des Provinces de ce Continent, en les chargeant de convoquer l'assemblée générale de chaque Province, & d'y faire part du contenu de cette Lettre, qui renfermoit des exhortations & des directions sur les mesures à prendre au cas que les François poussassent leurs entreprises sur l'*Obio*.

On a appris que cette Lettre a produit un très bon effet dans ces Provinces, & en particulier à *Maryland*, où Mr. Sharpe, Gouverneur - Général de cette Colonie, en la communiquant à l'Assemblée générale, prononça un Discours également fort & pressant pour animer les Membres qui la composoient à prendre des mesures vigoureuses. Il représenta l'entreprise des François comme directement contraire aux Traités & comme une invasion manifeste du territoire de la Couronne Britannique. Il fit remarquer combien l'épargne étoit hors de saison en pareille conjoncture, & combien il étoit à propos de prendre des mesures efficaces pour arrêter les progrès d'une Nation rivale, que le succès de ses entreprises enhardissoit à les continuer &c.

On apprend qu'ensuite de ce discours l'Assemblée prit une résolution portant en substance « Qu'elle est convaincuë de la nécessité de » se mettre en état de repousser les entreprises » d'un ennemi, qui, au mépris des Traités, a » attaqué hostilement les Colonies du Roi, & » y a porté le flambeau de la guerre : Qu'il » sera pourvû à toutes les dépenses nécessaires » pour remettre la Province en bon état de » défense contre les entreprises des François ; » & que les sommes requises pour y subvenir » seront prises de la Caisse des revenus ordinaires de la Province. »

Il y a outre cette guerre dans la *Virginie*, quelque chose à appréhender, comme on se l'imagine, d'un grand armement que l'on apprend que les Espagnols ont fait à la *Havane*, pour envoyer des troupes de renfort & des munitions de guerre au Gouverneur de *Campeche*,
afin

afin de le mettre en état d'exécuter l'entreprife projetée contre l'Etabliflement des Anglois à *Musqueto*. Selon les mêmes avis, les Efpagnols raflembent dans le Golfe de *Honduras* une petite Efcadre compofée de différente forte de Bâtimens, pour s'en fervir à empêcher les Nations étrangères d'aller couper du bois dans la Baye de *Campêche*.

H O L L A N D E.

I. Le départ pour retourner à *Bruxelles* de Mr. Guillaume de Haren, paroît prochain, pour s'y rejoindre aux autres Commiffaires, qui doivent y reprendre l'ouvrage des Conférences, & travailler enfin à terminer cette affaire. On continuë d'affurer que la Tutelle & le Port-franc ne feront pas non plus fort long-tems fans qu'il y foit donné un dernier coup de main : Mais il n'y a rien à fe promettre d'une grande célérité fur ces deux objets. De nouveaux arrangemens économiques femblent la demander par préférence, par l'exécution defquels on doit donner plus d'étenduë à la dernière réforme qui a été faite dans les troupes, & deftiner l'épargne prife fur les dépenses militaires à la formation du fonds deftiné pour le rétabliffement de la Marine.

II. Les Etats-Généraux ont rendu une Ordonnance pour régler le cours des nouveaux escalins de Liége, & fuivant laquelle les doubles escalins feront reçus dans l'étenduë de la Généralité, fur le pied d'onze fols, les escalins fimples fur le pied de cinq fols & demi, & les demi escalins fur celui de deux fols & trois liards.

III. Le Comte de Viry, Envoyé Extraordinaire

naire auprès de la République des Provinces Unies, vient de partir pour retourner à *Turin*, ayant été gratifié par les Etats-Généraux du présent ordinaire qu'ils donnent aux Ministres des Têtes couronnées, & qui est une Médaille & une Chaîne d'or de la valeur de 1300 florins, outre une de 300 pour son Secrétaire. En prenant congé de Leurs Hautes Puissances, il présenta au Président de l'Assemblée le Mémoire que voici.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS. *Le Roi, mon Maître, ayant jugé à propos de me rappeler par la Lettre que j'ai l'honneur de présenter à Vos Hautes Puissances, Sa Majesté m'ordonne de vous renouveler, Hauts & Puissans Seigneurs, avant mon départ, les assurances de son estime & de son empressement à cultiver & à resserrer de plus en plus la bonne intelligence avec votre République, ainsi que du plaisir qu'elle se fera toujours de vous donner des marques de sa constante affection confédérale. L'objet principal de mon ministère, pendant le séjour que j'ai fait ici, a été de vous convaincre des sentimens de Sa Majesté. Si j'y ai réussi, il ne me restera rien à désirer, & sur-tout si Vos Hautes Puissances veulent bien agréer le juste & respectueux hommage de ma parfaite reconnoissance pour toutes les bontés dont elles m'ont honoré. Si une haute estime de cet Etat & des Personnes illustres qui le composent, si les vœux les plus sincères & les plus ardens pour la prospérité de votre République & de son Gouvernement, peuvent m'en rendre digne, je me flatte, Hauts & Puissans Seigneurs, de les mériter. Signé, DE VIRY.*

Mr. de Viry est succédé par le Comte de Lascaris, qui a remis le 3. Octobre ses Lettres
de

de créance en qualité d'Envoyé Extraordinaire, au Président de l'Assemblée des Etats-Généraux.

IV. Un Courier expédié de *Londres*, & qui a passé en ce Pays pour se rendre à *Vienne*, est chargé de dépêches qui doivent être envoyées ensuite à *Constantinople*. Elles contiennent des instructions pour Mr. Porter, Ambassadeur d'Angleterre à la Porte, afin d'entretenir cette Puissance dans les bonnes dispositions qu'elle témoigne pour le maintien de la paix, & de la détourner de tout ce qui pourroit lui faire concevoir des idées indifférentes, soit à l'occasion des affaires intérieures de la *Pologne*, ou par tels motifs qu'on voudroit lui suggérer.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES. I. Depuis le 15. Septembre que la Sérénissime Princesse Charlotte de Lorraine est arrivée en cette Ville, il y a eu pendant plusieurs jours une grande affluence de personnes à la Cour pour la féliciter, & lui témoigner la satisfaction que sa présence cause aux habitans de ce Pays. Les fêtes & les divertissemens ont été fort grands pendant tout le même mois. On se dispensera d'entrer dans ces détails. Il y eut entre-autres gala à la Cour pour la fête du nom de l'Empereur le 4. Octobre, & pour celle du nom de l'Impératrice le 15. du même mois, que Leurs Alteſſes Royales revinrent de *Mariemont* pour les célébrer.

II. Les Doyens des Corps de Métiers ont donné leur consentement qu'on demandoit il y a déjà du tems, à une augmentation de droits imposés par l'Impératrice-Reine sur le Thé, le
Caffé,

Caffé, le Chocolar, le Vin & les Cartes à jolies. En vertu de cette augmentation de droits, qui aura lieu pendant le terme de cinq années consécutives, on levera quinze sols sur chaque livre de Thé, six sols sur chaque livre de Caffé, huit sols sur chaque livre de Chocolar, deux sols sur chaque pot de Vin, & deux sols d'augmentation sur chaque jeu de Cartes. A l'exemple de *Bruxelles*, on a lieu de croire que les Villes d'*Anvers* & de *Malines* donneront aussi leur consentement à ce qui vient d'être réglé.

III. Une Académie Mathématique & Militaire vient d'être établie à *Bruxelles*, particulièrement pour les Militaires qui y auront les leçons *gratis*. Il s'y trouvera toujours quatre Officiers ou Cadets de chacun des Régimens qui sont aux Pays-Bas, outre un nombre de sujets propres & attachés aux Corps du Génie ou d'Artillerie. Les Officiers qui fréquenteront cette Académie seront exemts de tout autre service, & le logement leur sera payé comme s'ils étoient à leurs Régimens. On doit se promettre beaucoup d'un tel Etablissement, puisqu'on y traitera 1. De la Grandeur en général; l'Arithmétique & les formules de l'Algèbre; les rapports, proportions & progressions arithmétiques & géométriques. 2. De la Géométrie; la Planométrie; la Trigonométrie spéculative & pratique, le Nivellement; l'art de lever un Camp & une Carte Topographique. 3. De la Mécanique; les loix du mouvement, la Statique, l'Hydrostatique. 4. Des Fortifications; la Fortification, selon différens systèmes; le Toisé & le calcul des différens ouvrages de Fortification; la Fortification effective, ou la manière de la construire sur le terrain. 5. De l'Artillerie; l'usage

l'usage du canon & du mortier; les mines & contre-mines; la poudre & les feux d'artifice. 6. De l'attaque & défense des Places; enfin des marches & campemens. On donnera les leçons dans la nouvelle Académie de *Bruxelles* depuis le mois d'Octobre jusqu'à la fin d'Avril.

NB. Le Conseil de *Brabant* étant un Conseil Souverain, ce n'est pas à lui que s'étendoit l'ordre de notre auguste Souveraine, que les jugemens qu'il prononceroit auroient leur exécution comme rendus en dernier ressort, sans qu'on puisse en appeller à *Malines*; puisque ses jugemens ont toujours été inappellables. C'est ce qu'il falloit rectifier ici, après ce qui a été marqué dans notre dernier Journal du mois passé, page 302, où ce Conseil étoit mis dans le même cas que celui de *Flandres*.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. LE Duc de Mirepoix, Ambassadeur du Roi à la Cour de la Grande-Bretagne, qui étoit à *Paris* depuis quelque-tems, doit en partir bientôt pour retourner à *Londres*, chargé des derniers ordres du Roi sur les différens points dont il y doit traiter. Il est allé les prendre à *Fontainebleau* où est la Cour. Les objets qui regardent ces ordres deviennent, comme on peut déjà l'avoir observé, plus importans de jour en jour, à cause de la situation des affaires tant en *Amérique* que dans les *Indes-Orientales*. Quant à celles d'*Amérique*, malgré tout le bruit que l'on fait à *Londres* sur ce sujet

& les préparatifs dont on y est occupé, l'opinion commune est toujours dans le Royaume, que les choses ne seront point poussées à l'extrémité dans ces quartiers-là, & que le renouvellement des conférences sur le règlement des limites, procurera l'occasion de s'entendre à l'amiable entre les deux Cours. Ce qu'on peut en avancer, c'est que les affaires dont il s'agit ont déjà fait le sujet de quelques conférences que les Ministres du Roi ont eues avec le Comte d'Albemarle, Ministre d'Angleterre. On pense ainsi que les nouvelles instructions du Duc de Mirepoix applaniront la plûpart des difficultés à son retour en Angleterre.

Il est à remarquer sur ce qui se passe en *Amérique*, que nonobstant ce qui s'en publie à *Londres*, & les grands détails qui se trouvent à ce sujet dans les relations Angloises, & dont les Nouvellistes de ce Pays-là remplissent leurs papiers, il est à peine fait mention de toutes ces choses dans les relations que la Cour reçoit de ses Gouverneurs, tant du *Canada* que des autres Colonies Françoises. Il n'est pas moins à remarquer, qu'il règne une variation étonnante dans les avis qu'on reçoit sur l'Escadre du Comte de la Galissonniere. Pendant que nombre de Lettres de *Cadix* ont annoncé la destination de cette Escadre pour l'*Amérique*, d'autres avis de la même Ville annoncent son retour dans cette Baye, & y ajoutent la circonstance que le Comte de Rocquefeüil en a pris le commandement à la place du Comte de la Galissonniere. C'est-là ce que nous en dirons pour ce mois-ci.

II. Les quatre Camps que le Roi avoit ordonné de former, sont séparés. Les nouvelles
publiques

publiques ont donné des détails circonstanciés & fort longs des manœuvres qu'ils ont faites. Ces détails n'étant pas pour entrer dans nos feuilles à cause de leurs bornes, nous nous contenterons de dire, que celui de *Gray* en *Franche-Comté*, étoit composé d'onze Bataillons & de douze Escadrons aux ordres du Duc de Randan & du Comte de Lorge, Lieutenans-Généraux, du Marquis de Voyer & du Comte de Vaux, Maréchaux de Camp : Que celui de *Plotsheim*, près de *Strasbourg*, formé aussi d'onze Bataillons & de treize Escadrons, furent commandés par le Comte de Maillebois, Lieutenant Général, le Comte de Vaugné & le Marquis de Bethune, Maréchaux de Camp : Que celui de la *Sarre* étoit de treize Bataillons & de vingt-sept Escadrons, sous le commandement de Mr. de Chevert & du Comte de Mailly, Lieutenans-Généraux : Et que le Camp d'*Aymerie* en *Hainaut*, a eu pour Commandant le Prince de Soubise, & sous lui le Marquis du Mesnil, Lieutenant-Général, le Prince de Crouy & Mr. de la Tour, Maréchaux de Camp. Ce dernier Camp étoit composé de quinze Bataillons & de vingt-trois Escadrons.

III. Après la rentrée du Parlement de *Paris*, fixée dans le présent mois, on verra s'il prendra encore à soi des affaires de la nature de celles qui ont occasionné les difficultés sur l'administration des Sacremens, dont plusieurs sont portées à la Chambre des Vacances, depuis le 9. Septembre, & dont il sera fait mention des principales dans notre Journal du mois prochain. On entend de celles qui auront mérité l'attention de la Cour. En attendant, on peut dire que la Déclaration du Roi du 2. Sep-

tembre, qui rétablit le Parlement dans ses fonctions, n'a point totalement répondu à ce que plusieurs Prélats avoient paru espérer. Ils ont jugé qu'elle contenoit certaines clauses sur lesquelles il étoit nécessaire de savoir plus particulièrement les instructions de Sa Majesté. Ils se sont rendus pour cet effet à *Choisy* où le Roi étoit pour lors ; & où ils ont fait leurs représentations en conséquence. Mais le Roi leur a fait connoître, que sa Déclaration étant claire & précise, il n'y avoit rien à ajouter à ce qu'elle contenoit.

La Chambre des Vacations semble ne vouloir rien décider de ces difficultés sur l'administration des Sacremens, & les laisser aux Chambres assemblées, si celles-ci jugent à propos d'y prendre encore fait & cause. Mais continuant ses procédures d'ailleurs, cette Chambre a déjà jugé plusieurs causes civiles & criminelles, entre lesquelles se trouve celle d'un assassinat commis par un Irlandois, nommé le Sieur *Ruston*, à l'égard de *Mr. Audrieu*, ancien Echevin de Paris. Ceux de nos Lecteurs qui ne voyent pas les nouvelles publiques, dans lesquelles les circonstances de cet assassinat ont déjà été rapportées, les verront ici, mais non sans horreur, remarquant l'effet d'une vengeance préméditée, qui y a donné lieu. Voici le fait. *Mr. Audrieu* acheta, il y a quelque-tems, une Terre Seigneuriale à *Montereux*, Village situé entre *Epernoy* & *Château-Thierry*. Le Sr. *Ruston*, propriétaire d'un Bien de campagne dans les environs, se vit privé, par les conditions de cet achat, de la liberté qu'il avoit eue auparavant de chasser sur le terrain de la dépendance de cette Seigneurie. Il en conçut un dépit si violent,

violem, qu'il intenta procès à Mr. Audrieu. Sa prétention n'étant appuyée sur aucun fondement légitime, il perdit son procès, & fut condamné à tous les dépens. Quoique les Juges n'eussent prononcé que selon la plus exacte équité, & que par conséquent le St. Ruston ne pouvoit s'en prendre de ce jugement à Mr. Audrieu, il ne laissa pas de s'abandonner à tout ce que la passion peut inspirer de plus fort, & jura de tirer de lui une vengeance éclatante. Ses menaces étoient si publiques, & il les accompagnoit d'exécration si horribles, qu'elles intimidèrent Mr. Audrieu. Ce dernier, qui étoit d'un caractère doux & paisible, crut que les voyes de la modération & de la générosité produiroient quelque effet sur l'esprit de Ruston. Dans cette vûë, il n'exigea point les dépens du procès, & chercha à adoucir cet homme par des procédés honnêtes & prévenans. Il s'abstint même, pendant plus d'une année, de se rendre à *Montereux* pour s'y faire installer dans sa Seigneurie. Ruston n'attendoit que ce moment pour assouvir sa vengeance qui le dévorait. Impatient de ne pouvoir la mettre à exécution aussi promptement qu'il le souhaitoit, il eut recours à la perfidie, & alla trouver le Curé du lieu, auquel il dit, qu'il étoit surpris que Mr. Audrieu ne vint point prendre possession de sa Terre; que ses Payfans l'attendoient cependant avec impatience pour lui faire hommage, & que lui-même comptoit de se mettre à leur tête, pour avoir le plaisir de le complimenter, ajoutant, qu'il n'avoit plus de ressentiment contre lui; que les bonnes manières de Mr. Audrieu l'avoient vaincu; qu'il le reconnoissoit pour un galant-homme, & qu'il vouloit dorénavant

rechercher son amitié. Le bon Curé croyant ce retour sincère, se fit un plaisir d'en écrire à l'épouse de Mr. Audrieu, parce qu'il savoit que cette Dame souhaitoit avec ardeur que son époux profitât de la belle saison pour la mener dans sa Terre. Elle lui communiqua la Lettre du Curé, dont il ressentit beaucoup de satisfaction, & ils se mirent en voyage, accompagnés d'une fille, qui étoit leur unique enfant. Arrivés à *Montereux*, ils y trouverent les Payfans, qui, pour leur faire honneur, s'étoient mis sous les armes, & qui firent une décharge de leurs mousquets. Ruston étoit effectivement à leur tête, un fusil à la main. Il se détacha de la troupe, & s'avança vers Mr. Audrieu, comme pour l'embrasser. Celui ci le voyant approcher, s'écria : *Ah bonjour Mr. Ruston; je suis aise de vous voir.* Ruston reculant de deux ou trois pas, lui lâcha son fusil, chargé de deux balles, dont il lui cassa la tête, en criant avec un jurement affreux : *Voilà où je t'attendois; & mettant tout de suite la bayonnette au bout de son fusil, il se fit jour au travers des Payfans, en menaçant de tuer quiconque s'opposeroit à son passage.* La surprise générale que causa cette action fut telle, que Ruston eut le tems d'en profiter pour prendre la fuite. Il se déroba, pendant quelques jours aux perquisitions que l'on fit pour l'arrêter. Il passa même à *Paris* & à *St. Germain en Laye*, d'où il se rendit à *Calais*, afin de s'y embarquer pour l'Angleterre. Le grand nombre de signalemens qui furent envoyés de tous côtés, ayant procuré des indices assurés de la route qu'il avoit prise, il fut arrêté dans une Hôtellerie par le stratagème d'un Postillon, qui, en lui faisant une fausse confi-

confiance, trouva le moyen de lui faire avouer qu'il étoit Ruston. Il a été conduit dans les prisons de *Paris*, où il est actuellement en attendant qu'on lui fasse subir le supplice de la rouë, auquel il vient d'être condamné par la Chambre des Vacations. Il demande d'être jugé par les Chambres assemblées, & il ose réclamer la qualité de Gentilhomme, comme si la lâcheté & l'atrocité de son crime ne l'en avoient pas déjà dégradé.

IV. Sur l'avis que le Roi de Dannemarck a résolu de revêtir du caractère d'Ambassadeur le Comte de Wedel-Friis, qui est attendu à *Paris* de la part de Sa Majesté Danoise, le Roi a pris la résolution de revêtir aussi du même caractère le Président Ogier, son Ministre Plénipotentiaire à *Coppenhague*. Cette disposition de part & d'autre est une nouvelle preuve de la parfaite intelligence qui subsiste entre les deux Cours. Sa Maj. ayant nommé le Comte de Stainville, qui est Maréchal de ses Camps & Armées, pour aller à *Rome* en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire auprès du St. Siège, ce Seigneur doit partir incessamment ayant déjà pris congé de la Cour. Le Comte de Rochechouart-Fauodas, Lieutenant-Général, en a pris également congé pour aller résider en qualité de Ministre Plénipotentiaire auprès de l'Infant-Duc de Parme.

V. Le Chevalier Mocenigo, Ambassadeur de la République de Venise, fit le 29. Septembre son entrée publique à *Paris*. Le Maréchal de Balincourt & Mr. Dufort, Introduceur des Ambassadeurs, allerent sur les deux heures après midi, dans les carrosses du Roi & de la Reine, prendre cet Ambassadeur au Couvent des Picpus,

d'où la marche se fit dans l'ordre suivant. 1. Le carrosse de l'Introducteur. 2. Celui du Maréchal de Balincourt. 3. Un Suisse de Son Excellence à cheval. 4. Quatre Coureurs. 5. Vingt hommes de Livrée, sur deux files. 6. Le Maître d'Hôtel de l'Ambassadeur. 7. Six de ses Officiers à cheval. 8. Son Ecuyer & six Pages. 9. Le carrosse du Roi avec la Livrée du Maréchal à la portière gauche, & celle de l'Introducteur à la droite. 10. Le carrosse de la Reine, aux portières duquel marchoient les Domestiques du Secrétaire ordinaire. 11. Le carrosse de Madame la Dauphine. 12. Les carrosses de tous les Princes & Princesses du sang & celui de Mr. Rouillé, Ministre & Secrétaire d'Etat des affaires étrangères. 13. A une distance de trente à quarante pas venoit un Suisse de l'Ambassadeur à cheval. 14. Après quoi suivoient quatre carrosses de Son Excellence, richement décorés de plusieurs ornemens en or & en argent, de très-bon goût. On admira particulièrement sa Livrée, qui étoit fort riche. Il partit de Picpus à trois heures, prit la route ordinaire, & passa sur le Pont-Neuf, le Quai de Conti, celui des Théatins & la rue du Bacq, d'où il se rendit à son Hôtel. Le chemin étoit bordé des deux côtés par une foule prodigieuse de monde.

VI. Le premier Octobre Mr. de Mocenigo s'étant rendu à *Versailles* dans les carrosses du Roi & de la Reine, il eut avec les formalités ordinaires sa première audience publique du Roi, dans laquelle il lui présenta ses Lettres de créance. Après quoi il fut conduit à celle de la Reine, puis aux audiences de Mr. le Dauphin, de Madame la Dauphine, & du reste de la Famille Royale.

Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, qui arriva le 12. Septembre à *Versailles*, y a complimenté le Roi & Mr. le Dauphin sur la naissance du Duc de Berry. Le 30. du même mois Sa Maj. s'est remise en chemin pour *Lunéville*. Pendant son séjour à *Versailles*, la Reine a diné tous les jours avec elle.

Le 2. Octobre Madame la Dauphine fut relevée de ses couches, & le 5. elle alla avec Mr. le Dauphin à *Paris* rendre ensemble leurs solennelles actions de grâces dans l'Eglise Métropolitaine, pour la naissance du Duc de Berry.

VII. C'est depuis le 4. que la Cour est à *Fontainebleau*. Le 6. elle prit le deuil pour la mort de la Reine douairière de Portugal. Le 7. Mr. le Dauphin & Madame la Dauphine se rendirent aussi à *Fontainebleau*, pour y demeurer, comme on le pense, jusqu'à la Saint Martin.

VIII. Le Marquis de Pontchartrain, Lieutenant-Général des Armées du Roi, s'est démis de sa place d'Inspecteur Général de la Cavalerie. Sa Majesté lui a donné le Gouvernement des Ville & Château de *Ham*, qui vaquoit. Elle a disposé de la place d'Inspecteur Général de la Cavalerie en faveur du Marquis de Poyanne, Maréchal de Camp.

On a la fâcheuse nouvelle, que le Batteau de passage de *Rochefort* à *Soubise* a péri, en donnant sur le cable d'un Vaisseau, & que de 50 personnes qui étoient à bord, il ne s'en est sauvé que dix.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

V I E N N E. I. Leurs Majestés Impériales sont de retour au Château de *Schônbrunn*, depuis le 26. Septembre, de leur voyage en *Bahe-me*, en *Moravie*, & en dernier lieu du Château de *Hoff*, appartenant au Prince de *Saxe-Hildbourghausen*. De *Prague* d'où elles étoient parties le 2. du même mois, étant arrivées le 6. à *Olmutz*, elles y furent reçues avec les mêmes démonstrations de zèle & d'empressement que dans les autres Villes où elles ont passé depuis leur départ de *Prague*. Le 7. elles visiterent les travaux qu'on a faits pour la réparation des fortifications de cette Ville, & pour y ajouter de nouveaux ouvrages. Le 8. & le 9. elles se sont rendues au Camp assemblé dans les environs, sous le commandement du Prince de *Piccolomini*, Elles y ont vû les manœuvres & les exercices des troupes, dont elles ont été extrêmement contentes, & en ont témoigné leur satisfaction à ce Général. Le 10. elles partirent pour *Hollitsch* en *Hongrie*; & s'y étant arrêtées quelques jours, elles se rendirent le 23. au Château de *Hoff*, accompagnées des Archiducs & Archiduchesses, & avec une nombreuse suite de Seigneurs & de Dames. Rien ne peut passer la magnifique réception que le Felt-Maréchal Prince de *Saxe-Hildbourghausen* a faite à Leurs Majestés Impériales, & l'imagination ne sauroit atteindre à se bien représenter tout ce qui y a paru

paru digne d'admiration ce jour-là & les deux suivans : Opéras , Comédies , Concerts , Ballets , Parties de chasse , Promenades sur l'eau , rien n'a été oublié de tout ce qui pouvoit contribuer à l'agrément de Leurs Maj. Imp. & leur prouver l'attention du Prince de Saxe-Hildbourghausen. Aussi ne peut-on être plus satisfait qu'elles l'ont été de tous les agrémens que ce Prince leur a procurés. En partant, elles lui en ont témoigné leur satisfaction dans des termes extrêmement gracieux , & en l'assurant « Qu'elles ne se souvenoient pas d'avoir jamais » passé leur tems d'une manière plus agréable » ni plus diversifiée que durant le séjour qu'elles avoient fait à *Hoff.* » On fait monter à cent soixante mille florins d'Allemagne la dépense que le Prince de Saxe-Hildbourghausen a faite dans cette occasion.

II. La République de *Genes* prétendant toujours être en droit d'exercer une autorité immédiate dans les Fiefs de *San-Remo* & de *Campafreddo*, sans être soumise à la juridiction de l'Empire sur ces Fiefs, elle a chargé l'Abbé Ferrati, son Ministre auprès de Leurs Majestés Impériales, de se rendre à *Ratisbonne* pour exécuter une commission auprès de la Diète de l'Empire, concernant l'affaire ci-dessus. Cet Abbé a eu l'ordre de ses Maîtres de se concerter à cet égard avec l'Abbé le Maire, Ministre du Roi de France ; ce qu'on apprend qu'il a fait , & qu'il a vû aussi plusieurs fois le Ministre de l'Electeur de Mayence. Il est depuis revenu à ses fonctions ordinaires à *Vienne*.

III. L'Impératrice-Reine a établi dans ses Etats Héritaires, & particulièrement en *Hongrie*, un arrangement pour empêcher l'accroissement

sement des griefs de Religion entre ses sujets Catholiques & ceux du Protestantisme. Suivant cet arrangement, dès qu'il s'éleve quelque différend entre eux dans un district où les deux Religions sont exercées, on fait examiner le grief, & on prend les mesures nécessaires pour y remédier : Mais si l'on s'apperçoit que le différend soit de l'espèce de ceux où l'animosité a le plus de part, on transplante l'une ou l'autre des deux parties dans des établissemens plus convenables au genre de Religion que chacune d'elles professe.

Tremblemens
de terre à
Constanti-
nople.

IV. Par un Courier dépêché de *Turquie* on a la nouvelle que tout étoit à son départ dans la plus grande confusion & consternation à *Constantinople*, à cause de plusieurs secouffes de tremblement de terre qu'on y avoit ressenties l'une sur l'autre pendant une quinzaine de jours, & qui continuoient. En voici le détail porté dans une Lettre de bonne marque, écrite de *Constantinople* le 18. Septembre, & dont quelques Ecrivains de nouvelles ont déjà sçu faire usage.

« Le 2. de ce mois (de Septembre) sur les
 » dix heures du soir, on sentit ici une violente
 » secouffé de tremblement de terre, qui dura
 » l'espace de sept minutes. L'effroi & la confu-
 » sion générale qu'elle causa dans toute la Ville
 » se manifesterent par les gémissemens que l'on
 » entendit de toutes parts, jusqu'au moment
 » que le jour parut, & que l'on fut témoin du
 » dommage causé à un grand nombre de Mos-
 » quées, de Bazars, de Bains, de Palais & d'E-
 » difices publics. On vit des rues entières dont
 » les maisons étoient renversées, & sous les
 » ruines desquelles il y a eu beaucoup d'habi-
 » tans ensevelis, outte ceux qui ont été englou-
 » tis

» tis dans les fentes ou crevassés que les secouf-

» ses avoient formées en quantité d'endroits.

» La consternation étoit générale, & l'on ne

» voyoit que des gens qui abandonnoient la

» Ville pour se retirer à la campagne.

» On n'étoit pas plus tranquille au Serrail.

» Les différens corps de Bâtimens dont ce Pa-

» lais est composé, avoient aussi considérable-

» ment souffert. Une partie du logement des

» femmes avoit été affaissée ou ébranlée, & deux

» grands Kiosks ou Pavillons, situés à l'extrê-

» mité des Jardins, entièrement renversés. Le

» Muphty, le Grand Vizir, & tous les Minis-

» tres de la Porte étoient rassemblés dans le

» Serrail auprès de la personne du Grand Sei-

» gneur, attendans quelles seroient les suites

» de ce desastre.

» Le 3. on sentit une nouvelle secouffe, mais

» peu considérable, & le 4. une troisième qui

» fût assez forte, & laquelle renversa plusieurs

» Edifices qui n'étoient qu'ébranlés. La Mos-

» quée de Ste. Sophie, autrefois Eglise, mo-

» nument de la magnificence des Empereurs

» Grecs qui ont occupé le Trône de *Constanti-*

» *nople*, fut considérablement endommagée par

» cette secouffe.

» Le 5. il s'éleva un grand ouragan, accom-

» pagné d'éclairs & de tonnerre, lequel dura

» pendant toute la journée. Ce tems orageux

» continua la nuit suivante jusqu'au lendemain

» matin, que l'on conçut à cette occasion quel-

» que espérance d'être délivré de nouvelles se-

» couffes de tremblement.

» On s'en flattoit envain. Elles continuerent

» les jours suivans avec plus ou moins de force,

» jusqu'au 14. de ce mois, à quatre heures du

» matin,

27 matin, que l'on sentit une secousse très-
 27 violente, qui fut suivie une demie heure après
 27 d'une seconde également forte, à laquelle
 27 succéda une troisième secousse, mais plus
 27 légère. Par l'effet des deux premières secouf-
 27 ses, il y a eu encore beaucoup de dommage
 27 causé, particulièrement au quartier des Ja-
 27 nissaires, à l' Arsenal & dans la grande rue qui
 27 conduit au Serrail.

27 Le 16. le Grand Seigneur, suivi du
 27 Grand Vizir & des principaux Officiers de la
 27 Porte, quitta la Capitale pour se retirer dans
 27 une de ses Maisons situées sur le bord du
 27 grand Canal. Dès les premières secousses qui
 27 ont annoncé le tremblement de terre, le
 27 Comte Desfalleurs, Ambassadeur de France,
 27 Mr. Porter, Ambassadeur d'Angleterre, le
 27 Baron de Hochepied, Ambassadeur des Etats
 27 Généraux, le Baile, ou Ambassadeur de Ve-
 27 nise, ainsi que Messieurs de Penckler & Ob-
 27 rescow, Ministres des Cours de Vienne & de
 27 Russie, ont pris le parti d'abandonner leurs
 27 Palais, & de se retirer à la campagne, où la
 27 plûpart de ces Ministres campent sous des
 27 Tentes, jusqu'à ce que l'entière cessation du
 27 tremblement de terre permette d'habiter de
 27 nouveau les maisons.

27 Le dommage causé dans plusieurs Villages &
 27 Bourgs des environs de cette Ville, aussi-bien
 27 que le long du Canal, est de même très-
 27 considérable. Le nombre des habitans qui
 27 ont péri depuis le commencement de ce
 27 desastre, est déjà estimé à près de trois mille.
 27 On en a retiré plusieurs de dessous les rui-
 27 nes; mais on n'a pû donner à beaucoup d'au-
 27 tres le secours qui leur étoit nécessaire. Plus

27 des

des trois quarts de Constantinople sont inhabités, par la retraite des personnes qui se sont sauvées à la campagne. Le 16., sur les trois heures après-midi, un bruit souterrain, semblable à celui qui annonce le tonnerre, se fit entendre du côté de Tophana. Les eaux qui remplissent le Canal parurent en même-tems fort agitées. La suite de ce phénomène fut une nouvelle secousse qui se fit sentir le 17., quoi qu'assez légèrement.

Les nouvelles de tous les Etats d'Allemagne n'ayant rien que de stérile pour l'étranger, nous passerons à l'article des Naissances, Mariages & Morts.

A R T I C L E V I I I.

Qui contient les Naissances, Mariages & les Morts de Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

NAISSANCES. Voyez celle du Duc de Berry, article de France du mois passé.

Le 3. Octobre, à une heure après minuit, Madame Infante, Duchesse de Savoye, est accouchée heureusement d'un Prince à Turin, que le Roi de Sardaigne a nommé peu après Duc de Monterrat. A onze heures le jeune Prince a été baptisé, ayant eu le Roi pour Parain, & la Princesse Felicité, troisième fille de Sa Majesté, pour Maraine. Il a été nommé Amedé-Alexandre-Marie.

Le 28. Septembre la Comtesse de Sartirane, épouse du Comte de ce nom, Ambassadeur du Roi de Sardaigne auprès de la Cour de France, est accouchée à Paris d'un fils. Leurs Majestés

Très-

Très-Christiennes ont fait l'honneur à cet enfant de le tenir sur les Fonts.

MARIAGES. Messire François-Louis Comte de Salles, fils de Messire Alexandre-Louis Comte de Salles & de Marie-Louise de Beauveau, fut marié le 7. Août à *Paris* à Demoiselle Philippine Elizabeth de Vimour de Rochambeau, fille de Messire Joseph-Charles de Vimour, Marquis de Rochambeau, Gouverneur & Grand Bailly du *Vendomois*.

Le Prince Héréditaire de Brandebourg-Anspach, épouse la Princesse Frédérique-Caroline de Saxe-Cobourg-Saalfeldt. Leurs fiançailles furent célébrées le 13. Septembre à *Cobourg*, où ce Prince, qui voyage, s'étoit tenu à son départ de *Dresde*.

Le Prince Jean-Marie-Lorette d'Ardore-Milano, épouse à *Naples* Mademoiselle Jeanne-Marie d'Eboli, fille du Duc de Castro-Pinhano, Grand d'Espagne de la première classe, Capitaine-Général des Armées du Roi des Deux-Siciles &c.

MORTS. C'est à *Montreal* en *Bugey* & non à *Montreuil* qu'est décédé Milord Louis Gordon, dont la mort est marquée dans notre Journal de Septembre dernier.

Le Marquis de Villareal, Lieutenant-Général des Armées du Roi d'Espagne, Commandant Général du Royaume de *Grenade* & de la Côte qui en dépend, Commandeur de l'Ordre d'*Alcantara*, & ci-devant Gouverneur d'*Alicante*, est mort à *Madrid* dans la soixante-unième année de son âge. Il avoit servi la Couronne pendant près de 50 ans, & s'en étoit acquitté toujours d'une manière qui a répondu à la satisfaction du Souverain. Le Commandement de *Grenade*, vacant par sa mort, a été donné à
Don

Don Joseph de Orcafitas, aussi Lieutenant - Général.

Messire Jean-Baptiste Surian, Evêque de Venec, Abbé de l'Abbaye de Saint Vincent du Luc, Ordre de St. Benoît, Diocèse d'Oleron, & l'un des Quarante de l'Académie François, est décédé le 3. Août dans son Diocèse, âgé de 86 ans.

Dame Joseph de Kinski, Comtesse de Chinitz & de Tettau, épouse de Michel-Jean Comte d'Althan, Chevalier de la Toison d'or, Conseiller du Conseil Privé de l'Impératrice-Reine, & Echançon Héritaire de l'Empire, est morte à *Vienne* le 12. après quelques jours de maladie, & âgée seulement de 30 ans.

Le Comte de Hacke, Lieutenant-Général des Armées du Roi de Prusse, & Commandant de *Berlin*, y est mort le 17. âgé de 56 ans. Il étoit Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Noir & Grand Veneur de la Cour.

Le même jour mourut à *Avignon*, Messire Charles-Hyacinthe de Galeans de Castellane, Marquis des Issarts & de Salerne, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc du Roi de Pologne Electeur de Saxe, Conseiller d'Etat d'Epée du Roi de France, ci-devant son Ambassadeur auprès du Roi & de la République de *Pologne*, & ensuite auprès du Roi de Sardaigne. Ce Seigneur n'avoit que 37 ans, & ne laisse de son mariage avec Mademoiselle Forbin la Barbeau, qu'un fils âgé de seize ans, Officier dans le Régiment du Roi, Infanterie.

Hugues-René-Timoleon de Cossé-Brissac, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, Commandeur de l'Ordre de Saint Louis,

Loüis, Gouverneur de *Salûce en Rouffillon*, & Menin de Mgr. le Dauphin, mourut à *Paris* le 21. dans sa cinquante-quatrième année.

François-Bernardin, Marquis du Châtelet, Maréchal des Camps & Armées de France, & Gouverneur du Château de *Vincennes*, est mort à *Paris* le 3. Septembre, ayant 66 ans.

Le Duc de Bolton a payé à *Londres* le même tribut ; & Mr. de Schwerin à *Berlin*. Ce dernier étoit Lieutenant-Général des Armées Prussiennes, & fort estimé de son Prince.

Le 15. mourut à *Paris*, Louïse-Magdelaine de Fay de la Tour-Maubourg, épouse de Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, premier Baron Chrétien de France, Prince de Tingry &c. Cette Dame n'étoit que dans sa vingtième année.

Le Baron Charles-George Sioblad, premier Amiral des Flottes Suedoïses est mort à *Malmöë* ; âgé de 75 ans.

François-Marie de Malaspine, Comte de Malaspine & du Saint Empire Romain, Marquis de Podenzana, d'Arulla, de Corasco, de Bebola, de Valmona &c. Conseiller Privé Intime & Actuel de l'Impératrice-Reine, Colonel d'un Régiment d'Infanterie à son service, mourut à *Vienne* le 18. dans la soixante-unième année de son âge.

Le Baron de Damnitz a payé le même tribut au Château de *St. Hipolyte*, près de *Vienne*. Il avoit été créé Felt-Maréchal dans la dernière promotion d'Officiers Généraux que l'Impératrice-Reine a faite. Il vaque par ce décès un des plus beaux Régimens d'Infanterie qui sont au service de Sa Maj. Imp.

Le reste des morts pour le mois prochain.

FIN.